DE_094_2024

République Française

LOZERE

BARRE DES CEVENNES - Commune

Séance du vendredi 29 novembre 2024

Date convocation : 25 novembre 2024	*Le vingt-neuf novembre deux mille vingt-quatre, à 18h30, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL*
Membres en exercice : 9	**Présent(e)s :** Jean-Claude AUBERLET, Isabelle BENOIT, Corentin CAPELIER, Robert DEMOLIN, Rémy MONET, François ROUVEYROL, Patrick ROY
Présents : 7	
Votants : 9	**Absent(e)s et représenté(e)s:** Charles ALDROVANDI représenté par Rémy MONET, Lisa CLARY représentée par Jean-Claude AUBERLET
Pour : 7	
Contre : 2	**Excusé(e)s:**
Abstentions : 0	**Absent(e)s:**
	Secrétaire de séance: Jean-Claude AUBERLET

Objet: Approbation du Contrat Bourg Centre Occitanie 2022-2028

Le Maire rappelle le dispositif régional de développement et de valorisation des « Bourgs Centres Occitanie » pour la période 2022-2028 approuvé lors de la Commission Permanente du 16 décembre 2021.
Le Maire explique que la commune est engagée dans la démarche « Bourg Centre Occitanie » depuis juillet 2023 et le dépôt de son dossier de pré-candidature.
Le Maire détaille le contenu du Contrat « Bourg Centre Occitanie » qui est conclu entre la commune de Barre des Cévennes, la communauté de communes Gorges Causses Cévennes, le PETR Sud Lozère, le Parc national des Cévennes, le Département de la Lozère et la Région Occitanie, pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2028.
Par ailleurs il rappelle qu'en cette période d'incertitude budgétaire dans un contexte de restriction ne s'en sortiront, pour reprendre les propos de l'ancien Préfet que les communes qui auront contractualisé.
Chaque année le contrat sera réexaminé et pourra, au besoin et à la marge, être revu.
La nouvelle équipe devra, dès 2027, préparer le nouveau Contrat pour continuer à bénéficier des aides financières et techniques de la Région et des autres partenaires.

Cette délibération est mise aux voix.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le projet de contrat de Barre des Cévennes « Bourg Centre Occitanie »
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes inhérents à l'exécution de la présente délibération

Pour : 7
Charles ALDROVANDI
Jean-Claude AUBERLET
Isabelle BENOIT
Corentin CAPELIER

Lisa CLARY
Robert DEMOLIN
François ROUVEYROL
Contre : 2
Remy MONET
Patrick ROY

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,

Le Secrétaire de séance

Jean-Claude AUBERLET

Le Président de séance

François ROUVEYROL

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.
  Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en S/Préfecture

le 19/12/24

et publié ou notifié

BOURGS-CENTRES OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

Commune de Barre des Cévennes

Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes

PETR SUD LOZERE

Contrat 2ème génération

2022 / 2028



Entrée ouest de Barre des Cévennes

Date de transmission de l'acte: 09/12/2024
Date de reception de l'AR: 09/12/2024
048-214800195-DE_094_2024-DE
A G E D I

Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental de la Lozère, représenté par Laurent SUAU, son Président,

Le PETR Sud Lozère, représenté par Daniel BARBERIO, son président,

La Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes, représentée par Henri COUDERC, son Président,

Le Parc National des Cévennes, représenté par Stephan MAURIN, son Président,

La Commune de Barre des Cévennes, représentée par François ROUVEYROL, Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

Vu la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie et des pour la période 2021-2022 / 2027

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

Vu la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

Vu la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial

Vu la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (Sraddet) - Occitanie 2040

Vu la délibération n°CP/2023-12/12.05 de la Commission Permanente du 01/12/2023 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie du PETR Sud Lozère pour la période 2022-2028

Vu la délibération de la Commune de Barre des Cévennes en date du xx xxxx 2024,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes en date du XXXXX,

Vu la délibération du PETR Sud Lozère en date du 03 décembre 2024,

Date de transmission de l'acte: 09/12/2024
Date de reception de l'AR: 09/12/2024
048-214800195-DE_094_2024-DE
A G E D I

Vu les délibérations n° CD_18_1030 de la Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère en date du 30 mars 2018 et n°CD_22_1024 en date du 24 octobre 2022 du Conseil Départemental de la Lozère .

Vu la délibération du Parc national des Cévennes en date du xxxxxxx.

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XXXX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Cadre Bourg Centre Occitanie / Pyrénées Méditerranée de la Commune de Barre des Cévennes

Il est convenu ce qui suit :

*A noter que **chacun des partenaires signataire devra délibérer sur le projet d'avenant définitif**.*
Ces délibérations devront être prises (en Conseil Municipal, Conseil Communautaire, Conseil syndical des PETR/PAYS/PNR…) :
***APRES** la date du COPIL de validation du contrat par l'ensemble des partenaires signataires,*
ET
***AVANT** la date de la Commission Permanente du Conseil Régional (date communiquée en fonction du calendrier d'élaboration de chaque contrat)*

Date de transmission de l'acte: 09/12/2024
Date de reception de l'AR: 09/12/2024
048-214800195-DE_094_2024-DE
A G E D I

Préambule :

Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs…

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇨ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇨ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇨ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie et approfondie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'Etat, l'Etablissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

Date de transmission de l'acte: 09/12/2024
Date de reception de l'AR: 09/12/2024
048-214800195-DE_094_2024-DE
A G E D I

Article 1 : Objet

Le présent Contrat Bourg Centre Occitanie a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département de la Lozère, la Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes, le PETR Sud Lozère, le Parc national des Cévennes et la commune de Barre des Cévennes en y associant les services de l'Etat, le CAUE et les chambres consulaires.

En organisant entre l'ensemble des communes Bourgs-Centres mitoyennes la mutualisation des fonctions de centralité et d'attractivité au profit du bassin de vie. Sont principalement concernées les communes de Florac Trois Rivières, Ispagnac, Gorges du Tarn Causses, Ispagnac et Meyrueis.

Il a également pour objectifs d'agir pour soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune de Barre des Cévennes, Site Patrimonial Remarquable, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, en lien avec le Plan Local d'Urbanisme en cours d'élaboration notamment dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- l'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous.
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la qualification du cadre de vie – qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- la valorisation des spécificités locales – patrimoine naturel /architectural /culturel ;

Le présent Contrat Bourg Centre Occitanie doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie du PETR Sud Lozère, dont il est un sous-ensemble.

Lorsqu'ils concernent des communes Bourgs Centres mitoyennes, tous les contrats Bourgs-Centres doivent faire l'objet d'une démarche coordonnée, tant en termes de contractualisation (Avenant ou nouveau contrat) que d'approche programmatique (Programme pluriannuel Du contrat Bourg-Centre et Programme Opérationnel Annuel du Contrat Territorial Occitanie).

Date de transmission de l'acte: 09/12/2024
Date de reception de l'AR: 09/12/2024
048-214800195-DE_094_2024-DE
A G E D I

Article 2 : Contexte et enjeux :

Présentation de la commune et de son territoire : Diagnostic et identification des enjeux du territoire :

2.1 Présentation générale





Barre des Cévennes est une commune rurale de montagne de 200 habitants, localisée dans le parc national des Cévennes, dans le département de la Lozère et la Région Occitanie.

Elle est membre de la Communauté de communes Gorges Causses Cévennes. La Communauté de communes compte 4 autres bourgs centres : Florac Trois Rivières (contrat BCO voté en décembre 2018), Ispagnac (contrat BCO voté en décembre 2023), Sainte Enimie (commune Gorges du Tarn Causses) et Meyrueis. Ces bourgs étant tous éloignés les uns des autres, Barre des Cévennes n'est pas sous leur influence. A noter que Barre des Cévennes fait le lien avec la communauté de communes voisine (la Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère, qui constitue avec Gorges Causses Cévennes le PETR Sud Lozère) et se trouve à « l'entrée » de la Vallée Française » qui débute une fois le bourg franchi en descendant vers Sainte Croix Vallée Française situé à 15 km (20 minutes en voiture). C'est à peu près à la même distance que se situe Florac (sous-préfecture, 15km, 20 min en voiture). Il faut compter une heure pour rejoindre Mende la Préfecture de la Lozère et une heure dix pour se rendre à Alès (sous-préfecture du Gard).

La commune est identifiée comme « pôle de services de proximité à conforter[1] » par la charte du Parc national des Cévennes et comme « bourg centre à conforter[2] » par la DDT[3]. Bien que non régit par un Scot, celle-ci jouit d'infrastructures publics permettant d'être considérée comme une commune centrale.

Le PETR Sud Lozère est maillé par un tissu de onze bourgs jouant un rôle important de centralité pour les habitants des communs alentours. Ces bourgs sont de tailles variables et sont réparties de manière non homogène sur le territoire.

[1] Charte du Parc national des Cévennes - mesures 4.1.1 et 4.2.1
[2] Etude revitalisation des bourgs de Montagne, 2015 - DDT MSP/EP Nicolas Vernay
[3] Voir annexe Bilan de la convention d'application 2017-2020 et axes de travail 2022-2028

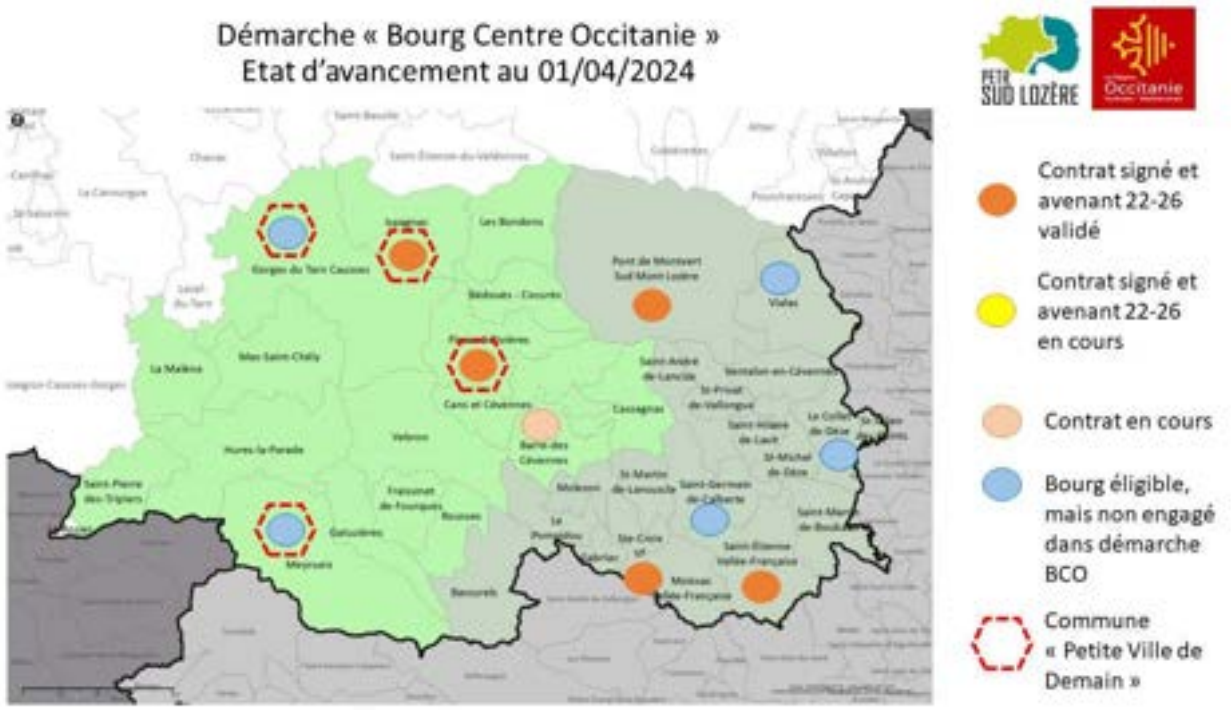
Date de transmission de l'acte: 09/12/2024
Date de reception de l'AR: 09/12/2024
048-214800195-DE_094_2024-DE
A G E D I

Début 2024, on compte cinq communes qui ont signé un contrat Bourg Centre Occitanie :

- Florac Trois Rivières
- Pond de Montvert Sud Mont Lozère
- Sainte Croix Vallée Française
- Saint Etienne Vallée Française
- Ispagnac

La CC Gorges Causses Cévennes est lauréate de l'appel à candidature « Petite Ville de Demain ». Quatre communes sont concernées : Florac Trois Rivières, Ispagnac, Gorges du Tarn Causses, Meyrueis, mais pas Barre des Cévennes. D'où l'enjeu de rattacher la dynamique de cette commune aux enjeux de la CC Gorges Causses Cévennes et, au-delà, au maillage de bourgs soutenu et souhaité par le PETR Sud Lozère.

A noter que Barre des Cévennes figure parmi les communes « lauréates » du programme « Villages d'Avenir » porté par la DDT qui permet d'apporter de l'ingénierie supplémentaire aux communes dans la mise en œuvre de projets.



Date de transmission de l'acte: 09/12/2024
Date de reception de l'AR: 09/12/2024
048-214800195-DE_094_2024-DE
A G E D I

2.1.1 Un rôle de centralité historique en lien avec l’agro-pastoralisme

A la confluence des influences méditerranéennes et du massif central, Barre des Cévennes fut tour à tour un centre de pouvoir médiéval, au cœur de la Réforme au XVIe siècle, réputée pour ses foires sous l'Ancien Régime, et point de départ de la Guerre des Camisards. Cette petite localité a depuis le moyen âge les attributs d’une petite ville. Cette situation de confluence a assuré sa prospérité durant des siècles et a légué un patrimoine historique, paysager et bâti très singulier, d’une petite ville disposée en balcon sur les Cévennes. La préservation du patrimoine du bourg est renforcée par la présence de l'église romane classée Monument historique et de son périmètre de protection des abords.

De son riche passé, elle a gardé ses fonctions de centralité et ses services essentiels pour le bassin de vie, constituant un « pôle de services et de proximité » avec une école, la poste, une gendarmerie, un commerce multi-services, un centre d'incendie et de secours,... Elle bénéficie également d'un cadre de vie privilégié et d'un environnement naturel exceptionnel offrant de nombreuses possibilités d'activités de pleine nature, notamment les grandes itinérances : Sur les pas des Huguenots, Le Chemin de Stevenson, le GR67, le Chemin Urbain V.

Cette histoire hors norme permet de mener des projets de grande envergure tel que la « Maison de l’Agropastoralisme » en lien avec la tradition pastorale du site. Par ailleurs, la commune a impulsé et accompagné des projets valorisant le patrimoine bâti avec la rénovation de l'ancienne gendarmerie (commerce multiservices, salle associative, logements communaux), l’aménagement de la traversée du bourg. Elle s’est portée acquéreur du « château » situé dans la Grand Rue et qui abrite aujourd’hui la bibliothèque communale pour poursuivre la dynamisation du centre. La dynamique concerne plus largement la commune avec des rénovations d’anciennes fermes situées dans les écarts, la création d’hébergements et la volonté de créer un écohameau.

Depuis l'inscription du "Paysage culturel de l'agro-pastoralisme méditerranéen – Causses Cévennes" au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2011, Barre des Cévennes est identifié comme l'un des trois "Hauts-Lieux de l'Agro-Pastoralisme" en Lozère. La commune projette la création d’un centre d’interprétation sur les paysages de l’agropastoralisme. Cela passe notamment par l’ouverture de trois sentiers d’interprétation sur des parcours transhumants, des foires commerciales à bestiaux et par l’acquisition d'une vaste maison du XIXe siècle, dite « Maison de l'Orient », située à l'entrée Est du village.



Date de transmission de l'acte: 09/12/2024
Date de reception de l'AR: 09/12/2024
048-214800195-DE_094_2024-DE
A G E D I



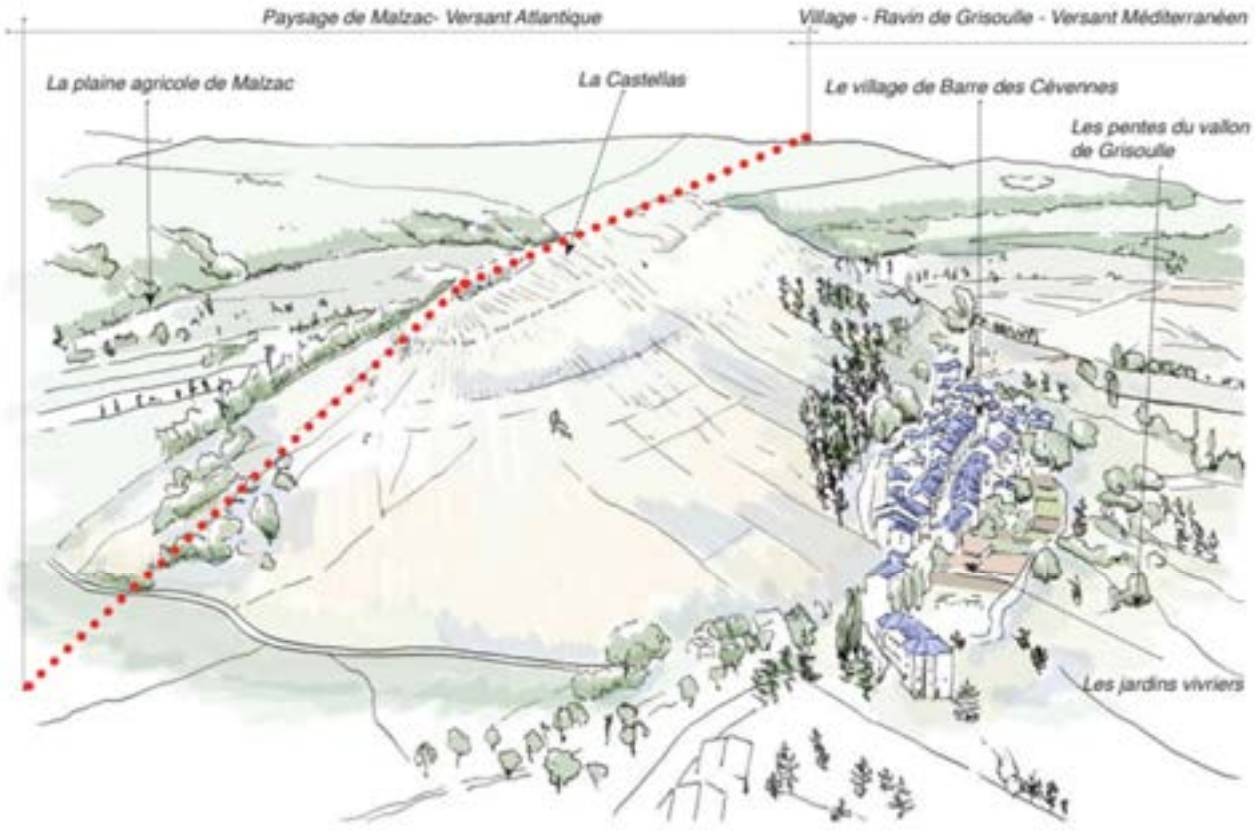
Le caractère urbain de la Grand Rue

Cette position d'équilibre, très stratégique, à la fois aux pieds de plusieurs territoires mais en même temps en position centrale, a permis à Barre des Cévennes de devenir un centre économique et administratif très important. En effet, Barre des Cévennes était considéré comme la cité des foires au nombre de 12 à 15 selon les époques, les plus importantes sur le Massif Central avec le Puy en Velay principalement centrées autour des bestiaux. Ce dynamisme économique qui remonte au moins à l'époque médiévale a contribué à conférer au village un caractère urbain et une homogénéité préservée, grâce à une centaine de hautes maisons denses qui s'étirent en mitoyenneté le long de l'unique Grand'Rue. Quelques façades, notamment, au centre du bourg présentent des fenêtres à croisées de style renaissance.

2.1.2 Barre des Cévennes, un village au cœur du grand paysage

Barre des Cévennes s'inscrit en position dominante par rapport au fin réseau des Gardons qui irriguent les Cévennes. La commune présente une silhouette particulièrement remarquable visible depuis de très nombreux points de vue. Inscrite dans un paysage longtemps marqué par l'agro-pastoralisme méditerranéen dont le mode de mise en valeur, principalement fondé sur les parcours ovins et les pâturages, a permis le maintien de paysages remarquablement ouverts. Au centre, de ce grand paysage, s'étire le village présentant une silhouette bâtie remarquable, point focal au centre de son territoire. En effet, le Castelas, qui domine le village de 50 mètres environ, avec son relief ruiniforme, présente une forme très caractéristique permettant d'isoler cette éminence des autres reliefs de la région. Il en constitue une silhouette très singulière permettant depuis de nombreux points de vue d'annoncer le village sans pour autant le voir. Le site exceptionnel de Barre de Cévennes est donc bien le résultat de l'articulation entre un paysage construit et un paysage naturel très identifiable.

Date de transmission de l'acte: 09/12/2024
Date de reception de l'AR: 09/12/2024
048-214800195-DE_094_2024-DE
A G E D I





Le caractère spectaculaire du versant méditerranéen : une corniche rectiligne, une silhouette affirmée surmontée par le paysage ruiniforme du Castellas

Date de transmission de l'acte: 09/12/2024
Date de reception de l'AR: 09/12/2024
048-214800195-DE_094_2024-DE
A G E D I

2.1.3 Un village-rue au patrimoine architectural riche

Le bourg de Barre des Cévennes s'est développé historiquement sous la forme d'un village-rue d'altitude, forme urbaine particulièrement rare dans les Cévennes avant le XIXe siècle. Le bourg conserve l'aspect qu'il avait sous l'Ancien Régime : une centaine de maisons hautes serrées les unes contre les autres le long de la Grand'Rue.

Quelques édifices monumentaux jalonnent le bourg : le « château », bâtiment le plus cossu de la rue centrale, l'Eglise Notre Dame de l'Assomption (classée Monument historique par arrêté du 5 octobre 1931), le Temple également situé dans la Grand'Rue et, plus récent, le village de gîtes réalisé en 1971 et faisant l'objet d'une démarche de labellisation « architecture contemporaine remarquable » des sept villages vacances de Lozère.

D'autres éléments patrimoniaux majeurs sont présents dans le bourg : maisons de notables, façades, toitures en lauze, encadrement, …



Le château



L'Eglise Notre Dame de l'Assomption



Le temple



Le village de gîtes

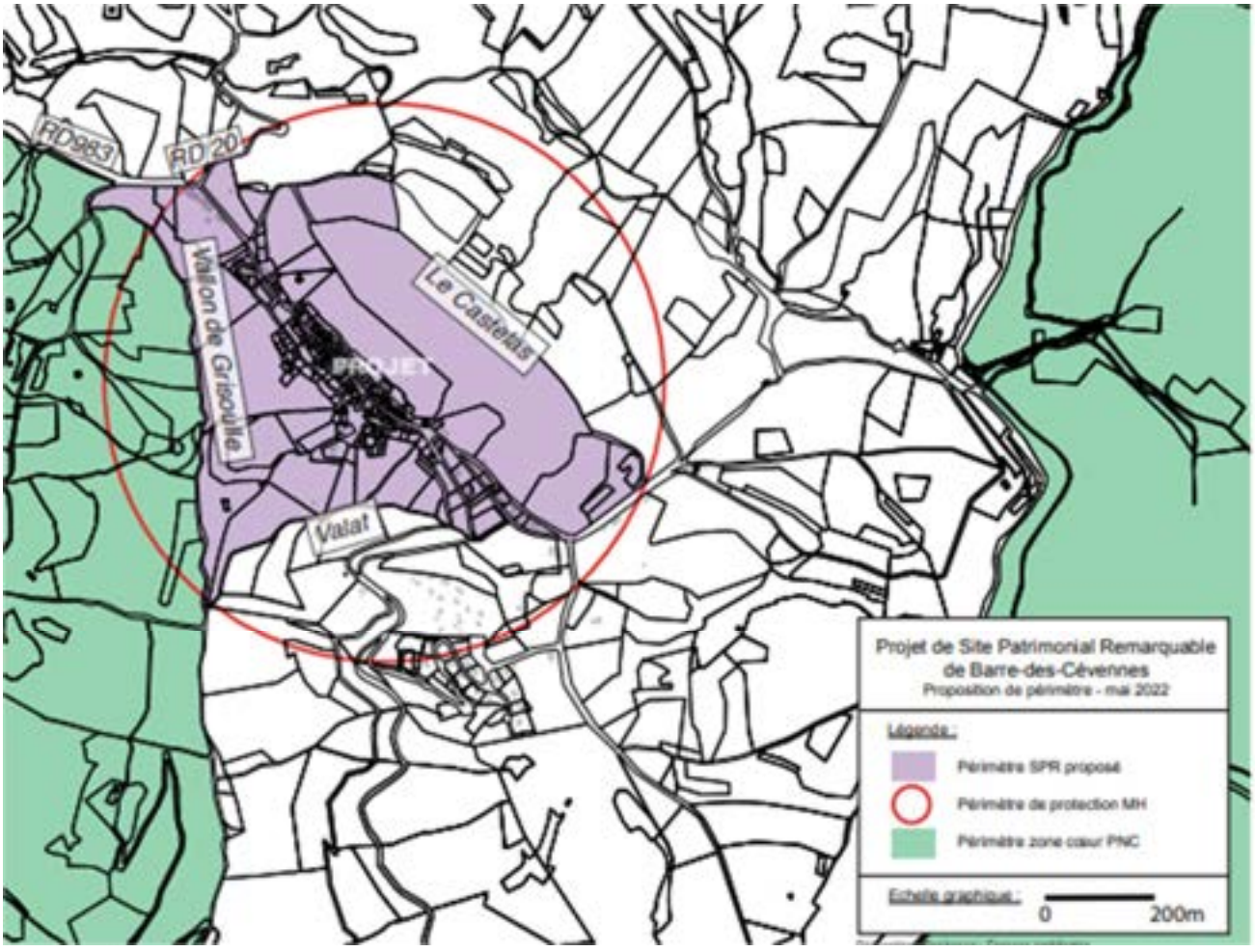
Date de transmission de l'acte: 09/12/2024
Date de reception de l'AR: 09/12/2024
048-214800195-DE_094_2024-DE
A G E D I

2.1.4 : Le Site Patrimonial Remarquable, nouvelle reconnaissance de ce patrimoine

Le 16 novembre 2023, la commission nationale du patrimoine et de l'architecture a voté la création d'un Site Patrimoine Remarquable à Barre des Cévennes et récompense ainsi toute la richesse du patrimoine bâti et paysager de la commune.

Cette labellisation fait partie intégrante de la stratégie de la commune qui est de faire du patrimoine architectural, paysager et historique un levier de développement local et donc de vie à l'année sur le territoire.

Le périmètre proposé pour le SPR couvre le secteur sud du village et notamment l'ensemble des jardins vivriers et les pentes abruptes, le lien avec la zone cœur du Parc national à l'ouest, et au nord la majeure partie du Castallas, véritable « monument » du village. Au sud, la limite proposée suit une limite « naturelle » formée par un petit valat traversant l'ancienne draille d'accès au village.



SPR de Barre-des-Cévennes / étude préalable / mai 2023

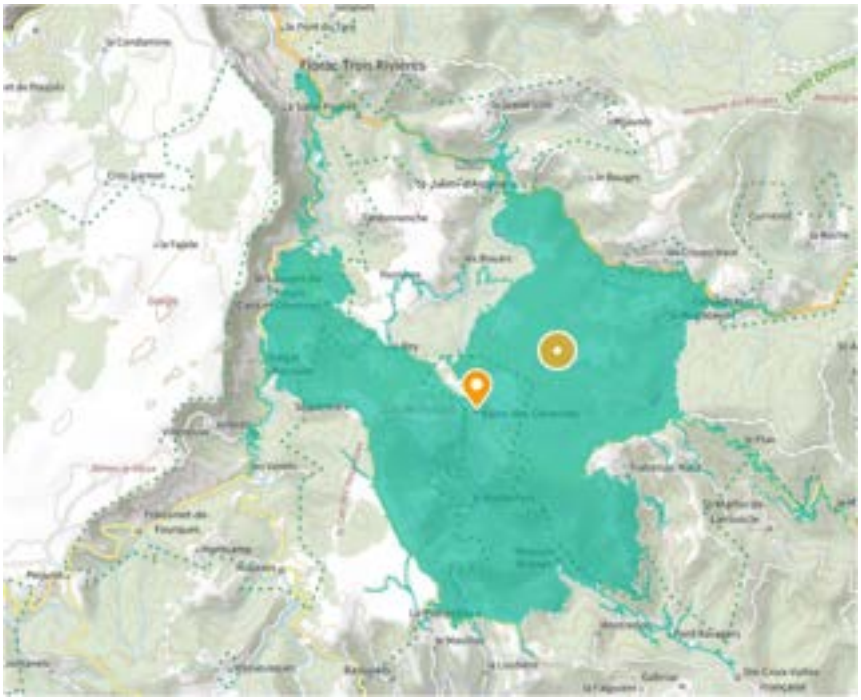
Date de transmission de l'acte: 09/12/2024
Date de reception de l'AR: 09/12/2024
048-214800195-DE_094_2024-DE
A G E D I

2.2 : Diagnostic et identification des enjeux

2.2.1 Les attributs de la centralité actuelle à conforter

Même si Barre des Cévennes n'est pas considéré comme un « centre local d'équipement et de service » par l'INSEE, la commune bénéficie d'équipement et de services qui attirent les habitants des communes voisines. En effet, sur ce territoire sud Lozère très faiblement peuplé, les distances en kilomètres mais surtout en temps de trajet engendrent des logiques de déplacement différentes de centres urbains.

Ainsi, l'isochrone « 15 minutes de voiture depuis Barre des Cévennes » montre une zone assez vaste de hameaux et villages alentours qui peuvent venir bénéficier des services de la commune ou alimenter la vie associative et culturelle locale.



En effet, dans un rayon de 10km, seule Barre des Cévennes offre une école maternelle et primaire, une cantine, une garderie, une gendarmerie, un centre d'incendie et de secours, un cabinet d'infirmerie, un cabinet vétérinaire, un café, une épicerie, un restaurant, un hébergement diversifié et de qualité.

En accord avec la stratégie établie par le PETR Sud Lozère, il est important de structurer un réseau de bourgs de taille modeste mais jouant des rôles de centralité. Barre des Cévennes fait partie de ce maillage et doit poursuivre son travail pour conserver, renforcer voire diversifier ses services.

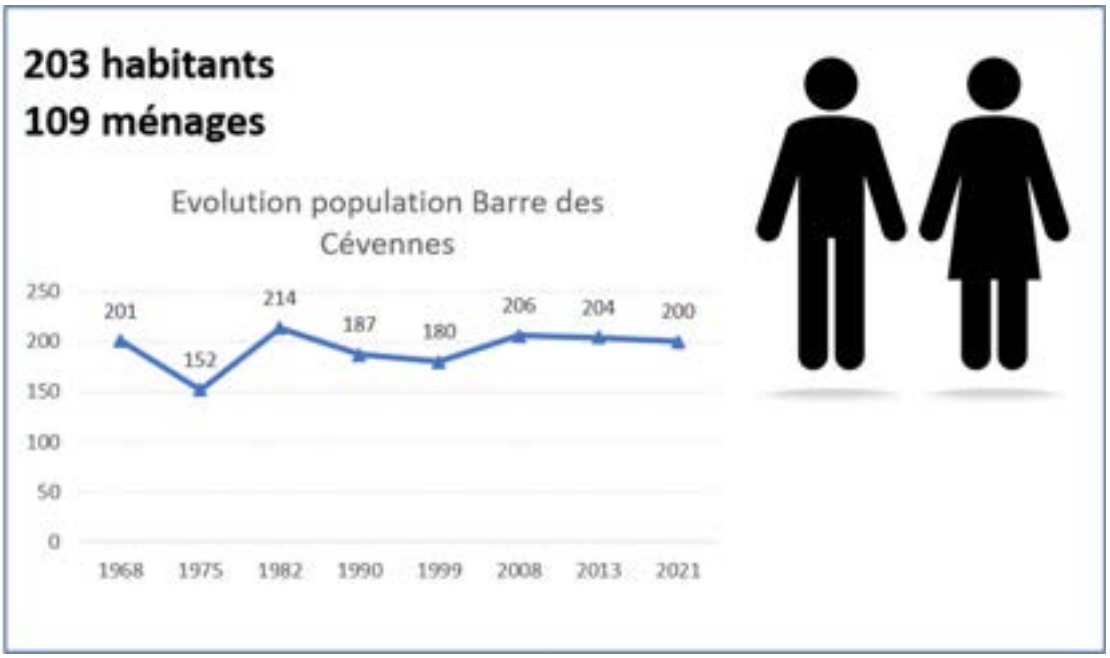
Les enjeux liés à la centralité :
→ Redonner à Barre des Cévennes son rôle historique lié aux foires et à l'agro-pastoralisme
→ Préserver le patrimoine bâti et paysager du village-rue unique en Cévennes
→ Préserver et développer les attributs de centralité (école, commerces, services)

Date de transmission de l'acte: 09/12/2024
Date de reception de l'AR: 09/12/2024
048-214800195-DE_094_2024-DE
A G E D I

2.2.2 Une démographie stable grâce à un solde naturel positif mais une population vieillissante

Plusieurs indicateurs d'attractivité démographique sont positifs :
- Un solde naturel positif depuis 40 ans (fait rare à l'échelle sud Lozère)
- un solde migratoire très légèrement négatif
- une population qui se maintient autour de 200 habitants depuis une dizaine d'année (le niveau d'aujourd'hui atteint celui des années 1970)

En revanche, on note une très forte régression de l'indice de jeunesse qui est passé de 75 en 2009 à 46 en 2020. *Pour rappel, l'indice de jeunesse est le rapport entre le nombre de la population de moins de 20 ans et celui des personnes de 60 ans et plus. Plus l'indice est élevé et plus la population est jeune (plus il est faible et plus elle est âgée)*



Suite à un long déclin démographique durant la deuxième moitié du XIX et XXe siècle du fait de l'exode rural, la population de Barre des Cévennes a connu une reprise démographique dans le courant des années 1970, avec la construction du lotissement de Bellevue et la remobilisation de logements vacants. Suite à cette phase, la population a légèrement diminué dans le courant des années 1980 et 1990. Depuis les années 2010, la population stagne autour de 200 habitants. On observe un vieillissement de la population, avec une augmentation des plus de 60 ans et une diminution importante des 15-29 ans.

Si le vieillissement de la population est un phénomène généralisé à l'échelle nationale, celui-ci est plus marqué dans le département de la Lozère et encore plus à Barre des Cévennes

Plus du tiers de la population communale a plus de 60 ans (38%). La commune de Barre des Cévennes dispose donc d'une population âgée importante avec un vieillissement de la population qui se poursuit. La taille des ménages, inférieure à 2 personnes par ménage, confirme la dynamique démographique de vieillissement de la population en cours sur la commune.

Tout l'enjeu de la prochaine décennie sera d'impulser un renouvellement de la population avec l'accueil de nouveaux habitants et de nouvelles familles sur la commune !

Date de transmission de l'acte: 09/12/2024
Date de reception de l'AR: 09/12/2024
048-214800195-DE_094_2024-DE
A G E D I

Les enjeux liés à la démographie :
→ Préserver la stabilité, voire l'augmentation de population grâce à un renouvellement de génération efficace
→ Répondre aux enjeux de vieillissement de la population grâce à l'apport de service et solutions de logements adaptés
→ Encourager l'installation de nouvelles familles sur la commune en proposant des services pour la petite enfance, l'emploi, un habitat de qualité et un secteur associatif dynamique.

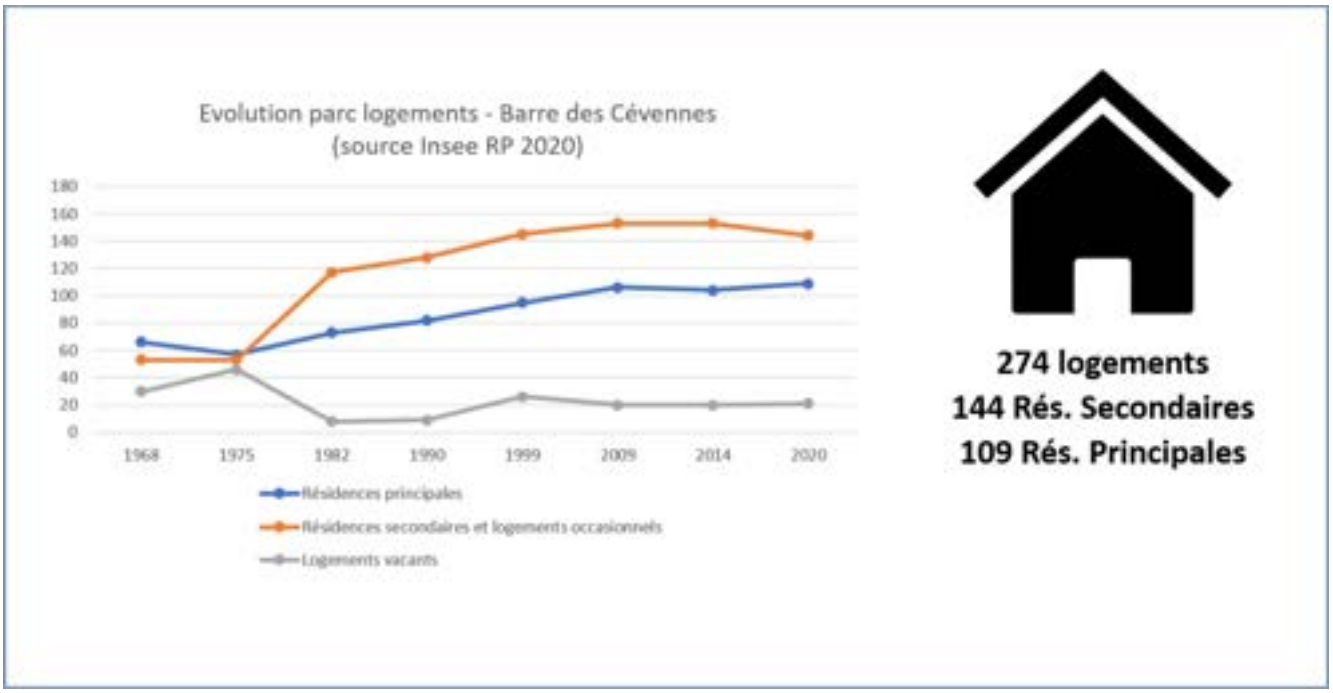
2.2.3 Des grosses difficultés pour se loger

L'habitat à Barre des Cévennes est caractérisé par un habitat ancien. Un lotissement a été réalisé il y a une quarantaine d'années (fin 70/début 80). Depuis 2011, l'étude des permis de construire fait ressortir 5 réhabilitations de logements et 2 nouvelles constructions de logements. La dynamique de réhabilitation est importante sur la commune et le potentiel de mutation de bâti est également intéressant.

Concernant le marché de l'immobilier, peu de biens sont en vente ou en location sur le territoire communal, ce qui freine les nouvelles installations, pourtant indispensables au maintien et au développement des services, commerces et équipements publics présents sur le territoire.

Le parc de logement est dominé à 53,5 % par les résidences secondaires et l'on retrouve 7,8 % de logements vacants, un taux élevé pouvant indiquer une inadaptation du parc de logement aux besoins de la population. Le parc de logement est principalement constitué de maisons de grande taille.

L'enjeu de la création de logements semble important pour le maintien de la population actuelle et l'accueil de nouveaux habitants



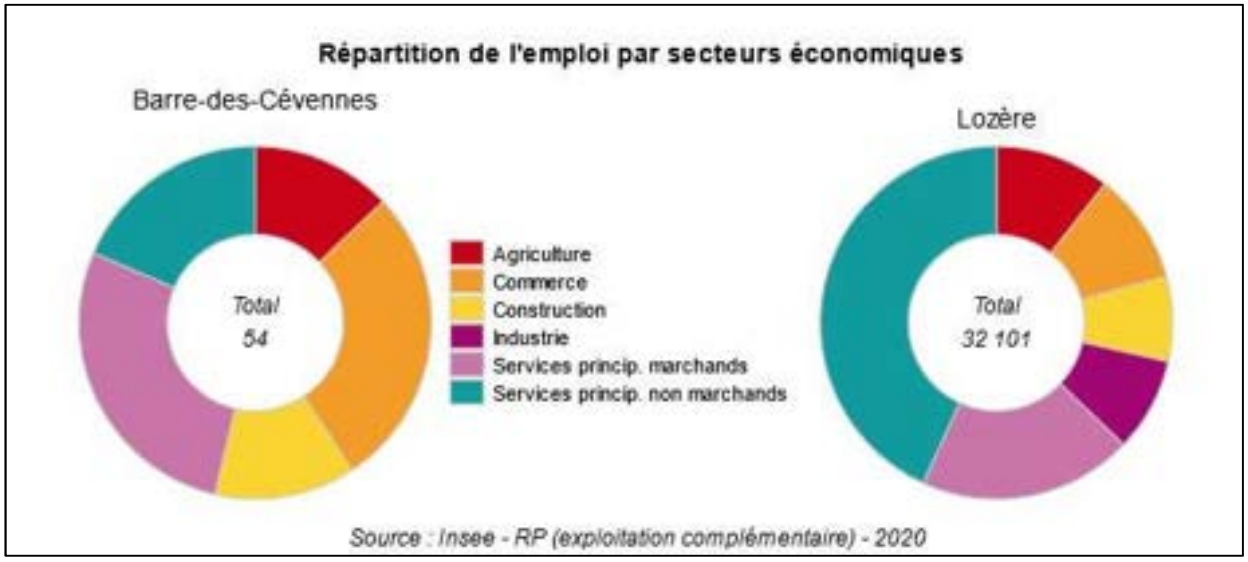
Date de transmission de l'acte: 09/12/2024
Date de reception de l'AR: 09/12/2024
048-214800195-DE_094_2024-DE
A G E D I

Les enjeux liés au logement :
→ Développer une mixité de typologie de logement de manière à favoriser un parcours résidentiel complet sur la commune et créer des liens entre les habitants
→ Réhabiliter des logements privés et/ou communaux en centre bourg

2.2.4 Une activité économique à conforter et diversifier :

La commune de Barre des Cévennes est une commune touristique avec une attractivité économique notable au regard de sa localisation et de sa taille.
La commune compte une cinquantaine d'emplois sur son territoire – donnée relativement stable depuis 2007 (58, 55, 54).

Le commerce est passé de 0 emplois en 2009 à 15 en 2020.
Les services marchands sont passés de 25 en 2009 à 15 en 2020.



Parallèlement à ce maintien du nombre d'emplois présents sur la commune, le nombre d'actifs ayant un emploi et résidant à Barre des Cévennes diminue s'inscrivant ainsi dans le contexte global de vieillissement de la population mentionné ci-dessus.
Il est important de noter que plus d'un actif sur deux travaille sur la commune.
L'activité touristique et les hébergements touristiques associés constituent un des principaux moteurs de l'économie locale avec l'activité agricole. On notera ainsi la présence d'un village de 30 gîtes 3 étoiles, soit une capacité de 180 personnes, classé « Esprit Parc National », d'un camping de 40 emplacements, et d'un bon nombre de gites, sur le territoire communal.
Dans le secteur agricole, 12 exploitations sont présentes sur l'ensemble de la commune autour de l'activité bovine, ovine et équestre.
Par ailleurs les élus notent la présence de quelques indépendants (photographe, communication, artisans d'art…), dont l'activité est mal connue mais qui génèrent de nouveaux besoins en matière de locaux d'activités notamment.
Soulignons également la présence de la filière forêt, avec notamment une partie classée DFCI d'intérêt majeur selon la DDT au plan de massif et plusieurs autres pistes retenues au schéma de desserte

Date de transmission de l'acte: 09/12/2024
Date de reception de l'AR: 09/12/2024
048-214800195-DE_094_2024-DE
A G E D I

externe du Département en raison entre autres des volumes importants relevés pour ces forêts gérées respectivement par la Commune, l'ONF et les groupements forestiers.

Les enjeux : selon l'INSEE, l'indicateur de concentration d'emploi est de 55,9 en 2018. La commune n'est donc pas polarisante en matière d'emploi, et le rapport nombre d'emploi/ nombre d'actifs ayant un emploi a diminué entre 2013 et 2018.
Entre 2008 et 2018, la part de la population active travaillant et résidant à Barre-des-Cévennes diminue de 50,0% à 40,7%. La majorité de la population active résidente à Barre-des-Cévennes travaille dans une autre commune en 2018.
Il y a donc un enjeu fort de relocaliser de l'économie et de permettre aux habitants actifs de travailler sur la commune. L'effort réalisé pour développer des commerces et des services marchands doit se poursuivre. La notion de tiers-lieu et d'espaces de co-working est en cours de reflexion et devrait permettre à certaines catégories d'emplois de se développer sur la commune (indépendants, petits artisans). On observe une dynamique nouvelle d'installation d'artisans (arrivée de deux menuisiers et un ébéniste).

2.2.5 Un village touristique avec une capacité d'accueil importante

Barre-des-Cévennes est située au cœur du parc national des Cévennes, ce qui lui permet de bénéficier de la visibilité qu'offre le parc, notamment car c'est un des seuls parcs nationaux habités par une population permanente significative. Le parc national des Cévennes est reconnu à l'international : en 1985 il est désigné Réserve de Biosphère, puis en 2011 les paysages culturels agropastoraux des Causses et des Cévennes sont inscrits sur la liste du patrimoine mondial inscrits à l'UNESCO.

La commune compte :
- Village de gîtes : 3 étoiles, labellisé « Esprit Parc ». 30 gîtes de 2 à 8 personnes. On retrouve une piscine chauffée, un terrain de tennis, boulodrome, stade, sauna, une salle commune ;
- Camping « La Croisette » : 1 étoile, 80 emplacements, comprend un bar licence IV, de la restauration en salle et en terrasse. Le camping comprend aussi un gîte d'étape de 30 couchages ;
- Chambres et tables d'hôtes situé au Mazeldan qui comprend 3 chambres et 5 lits ;
- Deux gîtes d'étapes : le premier composé de 2 chambres, 4 couchages et une piscine ; le deuxième, écologique, ferme fortifiée des Combes, 4 à 6 couchages ;
- Sept gîtes ruraux, pour un total de 55 couchages.

L'intensité touristique est énorme pour une commune comme Barre des Cévennes.

L'indicateur d'intensité touristique est le rapport entre le nombre de lits touristiques des communes (nb de lits dans les hébergements collectifs touristiques et des résidences secondaires) et leur population résidente à l'année. Il s'agit d'un indicateur de pression touristique permettant de quantifier la multiplication



Source : Insee

Date de transmission de l'acte: 09/12/2024
Date de reception de l'AR: 09/12/2024
048-214800195-DE_094_2024-DE
A G E D I

théorique de la population en période d'afflux touristique. Un taux de fonction touristique égal à 100% signifie que le territoire dispose d'une capacité d'accueil de touristes équivalant à la population permanente, et est donc susceptible de doubler sa population.

Les enjeux liés au tourisme sont donc, en lien avec la stratégie de l'Agence d'Attractivité Touristique Gorges Causses Cévennes de faire en sorte que cette très forte intensité touristique se transforme en moteur pour l'emploi et les services locaux. Valoriser le patrimoine architectural et culturel de Barre des Cévennes, en lien avec l'histoire agro-pastorale du lieu, est donc une volonté forte de la commue à travers le projet de Haut Lieu de l'Agropastoralisme. L'émergence du projet d'une « école de bergers » va également dans le sens du développement d'activité à partir des ressources et particularités locales.

Les enjeux liés à l'activité économique :
→ Relocaliser des activités et permettre aux habitants de travailler sur la commune
→ Offrir des opportunités d'installation pour des petites activités artisanales
→ Maintenir une forte intensité touristique avec le village vacance en « tête de proue ».

2.2.6 Une commune relativement isolée, située sur des axes secondaires de passage

Transport routier :

Barre-des-Cévennes est relativement éloignée des grandes infrastructures routières, l'autoroute la plus proche étant l'A75 au Monastier-Pin-Moriès à environ 70 km. La route nationale N106, qui relie Nîmes à Mende, longe la limite communale au nord. La nationale N106 est l'axe routier structurant au niveau du département, il est possible de la rejoindre depuis Barre-des-Cévennes par des axes secondaires de qualité (travaux récents).

La commune est traversée par une route départementale, la D983, qui relie à l'extrémité sud du village la D13. La départementale D983 joue le rôle d'axe structurant pour la commune. La D983 permet de rejoindre Florac Trois Rivières et Saint Jean du Gard. La D13 est le second axe routier important qui permet de connecter Barre-des-Cévennes à Saint-Germain de Calberte.

La D62 est un axe routier secondaire reliant Barre-des-Cévennes à Cassagnas.

Barre-des-Cévennes se trouve au cœur d'un territoire avec un faible maillage routier et très peu de grandes infrastructures. La voirie communale complète le maillage du territoire. Barre-des-Cévennes s'est développé sous forme de village rue avec peu de voirie communale. La rue Sur Barre et la rue Sous Barre sont toutes les deux parallèles à la D983 qui est la route principale. Des ruelles et des androunes, toutes piétonnes et perpendiculaires à ces trois voies, jalonnent la traversée du bourg.

Le stationnement automobile est principalement organisé en aires de stationnement : peu de stationnement sur chaussée (en bordure de voie) existe sur la commune. Environ 87 places de stationnement public sont répertoriées au sein des aires de stationnement, la totalité étant gratuite.

Mobilité douce :

Barre des Cévennes bénéficie d'une ligne de Transport à la Demande (TAD) jusqu'à Florac. Il y a un voyage aller-retour par semaine, le jeudi afin de permettre aux Barrois d'aller à Florac une matinée le jour du marché. Le trajet coûte 2€. Le TAD fonctionne à la demande, c'est-à-dire qu'il est nécessaire de réserver sa place pour déclencher le trajet.

Date de transmission de l'acte: 09/12/2024
Date de reception de l'AR: 09/12/2024
048-214800195-DE_094_2024-DE
A G E D I

Le trajet aller permet de prendre le bus pour Alès. Mais il n'y a pas la correspondance au retour.

A Florac, on peut rejoindre Mende et Alès en bus liO (bus de la Région Occitanie). Le trajet coûte également 2€. La ligne vers Mende circule tous les jours, sauf le dimanche, avec 2 allers-retours du lundi au vendredi et un aller-retour le samedi. La ligne vers Alès circule deux fois par semaine, le lundi et le jeudi, avec un aller le matin et deux retours l'après-midi. Entre avril et octobre, cette ligne est renforcée pour les besoins touristiques avec un aller-retour du lundi au samedi et le second retour le mardi et le jeudi.

Cheminements piétons :

Il y a peu d'aménagements piétons à Barre-des-Cévennes. Nous pouvons cependant remarquer qu'une réfection récente de la voirie a été réalisée au centre-village avec la piétonisation de la rue de la Fontaine et de la Place d'Armes autour des commerces. Dans sa partie historique, celui-ci est également doté de ruelles piétonnes transversales à la rue principale et permettant de rejoindre les rues parallèle (carreirous et androunes).

Les enjeux liés à la mobilité pour la commune, outre le fait de pouvoir être raccordé aux alternatives à la voiture (TAD, ligne de bus), sont la bonne circulation piétonne dans le bourg ainsi que l'aménagement des entrées ouest et est du village. Le village de Barre des Cévennes présente deux entrées principales, l'une au sud-est et l'autre au nord-ouest. Ces entrées se font par « séquences » séparées par des espaces de respiration qui maintienne une forte lisibilité de la silhouette du village historique. Les espaces de respirations représentent un enjeu particulièrement important.

Le projet de Haut Lieu de l'agro-pastoralisme situé à l'entrée est du bourg permettra de réaménager cette place-carrefour et ainsi donner plus d'apaisement au trafic routier et laisser sa place aux piétons.

Les enjeux liés à la mobilité :
→ Apaiser la circulation piétonne et poursuivre le développement de cheminement doux en lien avec le riche patrimoine bâti du bourg et son paysage
→ Améliorer les entrées de bourg
→ Faciliter l'accès aux centres urbains via la RN106 ou les bus LIO

2.2.7 Transition énergétique

Actuellement, la commune possède de nombreux équipements publics qui sont relativement anciens et qui disposent d'un système de chauffage aux énergies fossiles. Dans une optique de réduction de la dépense liée aux énergies, mais également pour engager la commune vers la transition énergétique, la commune a engagé une politique ambitieuse de rénovation et de transformation de ses équipements.

Les enjeux liés à la transition énergétique :
→ rénover les bâtiments publics
→ s'orienter vers des énergies renouvelables
→ inciter les citoyens à investir dans les énergies renouvelables et locales.

Date de transmission de l'acte: 09/12/2024
Date de reception de l'AR: 09/12/2024
048-214800195-DE_094_2024-DE
A G E D I

2.9 : Synthèse du diagnostic et tableau AFOM : Un équilibre à trouver entre accueil de nouvelles populations et d'activités économique et préservation du paysage et limitation de l'étalement urbain

ATOUTS	***FAIBLESSES***
- une morphologie atypique de village-rue, « village paysage » - un patrimoine bâti riche, mis en valeur et rénové récemment faisant de Barres des Cévennes un bourg agréable à vivre et à visiter - un solde naturel positif, rare en sud Lozère - des équipements structurants (école, poste, gendarmerie, centre incendie et de secours ; cabinet infirmier) faisant de Barre des Cévennes une vraie centralité, complémentaire avec ses voisins proches (Florac Trois Rivière et Sainte Croix Vallée Française) - une activité économique en grande partie liée au tourisme (village de gîtes, un camping, nombreux gîtes) - une histoire singulière liée à la transhumance et aux foires à bestiaux	- population vieillissante - 56% de résidences secondaires - des difficultés à proposer des logements locatifs à l'année sur la commune - une mobilité compliquée, dépendant en grande majorité de la voiture individuelle - part des énergies fossiles importantes dans les équipements communaux
OPPORTUNITES	***MENACES***
- nombreuses demandes d'installation - création de la maison de l'agro pastoralisme et « d'une école de bergers », faisant de Barre des Cévennes un haut lieu de l'agro pastoralisme en Lozère - volonté de créer un écohameau innovant, autonome énergétiquement - dynamisme associatif et culturel local - développer les énergies renouvelables, dont le solaire	- vieillissement de la population engendrant un solde naturel négatif - dégradation du centre ancien, du parc de logement et du patrimoine local - perte d'identité locale - activités économiques sans repreneurs

Date de transmission de l'acte: 09/12/2024
Date de reception de l'AR: 09/12/2024
048-214800195-DE_094_2024-DE
A G E D I

Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation :

« *Contribuer à redonner une place économique sur le territoire cévenol et renforcer la fonction de centralité de Barre des Cévennes* » ; c'est ainsi que le maire de la commune exprime son projet politique pour sa commune. S'y ajoute la volonté de s'appuyer sur l'histoire et l'identité de la commune, tout en étant conscient des enjeux sociétaux et environnementaux du XXIème siècle.

La stratégie de la commune s'exprime donc à travers 4 axes de travail :

- ***Faire de l'agro-pastoralisme et des foires le pilier de l'identité et de l'économie locale***.

On va retrouver dans cet axe le projet phare de la commune lié à la création du « haut lieu de l'agropastoralisme »

- ***Proposer un habitat innovant et diversifié, vecteur d'attractivité pour la commune***.

Cet axe concerne un autre projet phare, à savoir la création d'un éco-hameau autonome et participatif.

- ***Poursuivre la préservation et la mise en valeur du bourg, en lien avec le récent classement SPR***.

Cet axe propose de conserver la dynamique de rénovation et de mise en valeur du patrimoine architecturale local, en lien avec les services et les besoins des habitants.

- ***S'engager pleinement dans la transition énergétique***, en rénovant et modifiant les systèmes de chauffage à énergie fossiles des équipements communaux.

Date de transmission de l'acte: 09/12/2024
Date de reception de l'AR: 09/12/2024
048-214800195-DE_094_2024-DE
A G E D I

Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg-Centre

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des fiches actions (en Annexe 1) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028.**

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **202-2026** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel 2024-2026 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 2). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie Sud Lozère, et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Pour la période 2027-2028, les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat bourg-centre, un programme pluriannuel de projet et d'investissement (P.P.P.I.) qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour cette période. Un nouveau programme pluriannuel sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

Article 5 : les partenaires

Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement

5.1.1 du territoire communautaire Gorges Causses Cévennes

Issue d'une fusion intercommunautaire au titre de la loi NOTRe datant du 1er janvier 2017, la Communauté de communes Gorges Causses Cévennes a, depuis cette date, exercé un certain nombre de compétences, qui étaient auparavant celles des communautés de communes fondatrices (Vallée de la Jonte, Gorges du Tarn et Grands Causses, Florac-Sud Lozère) de manière dite différenciée ; c'est-à-dire à l'échelle de ces anciens territoires. Au 1er janvier 2018, il a été opéré une harmonisation des compétences, qui s'organisent désormais autour du projet de territoire et qui s'articulent avec le projet de revitalisation du centre-bourg.

Elles concernent prioritairement :

- Le développement économique : après la construction d'un important atelier relais de confection (jeans TUFFERY) sur la commune voisine de Florac-Trois-Rivières en 2017, la Communauté de communes concentre son action au soutien des porteurs de projet (Cévennes Évasion, les Brasseurs de la Jonte, Chapelle TP…). La Communauté de communes a réalisé une zone artisanale et s'est ainsi dotée d'outils comme les aides directes aux entreprises ou encore le conventionnement avec le Département dans le cadre de l'octroi des aides à l'immobilier touristique. Tous ces outils ont été élaborés en liaison avec la Région et le Département. Une réflexion est également en cours concernant la modification de l'intérêt communautaires en matière de politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, afin de permettre une intervention complémentaire dans le cadre de la revitalisation des centres-bourgs, sur les lots commerciaux des immeubles réhabilités notamment.

- Le tourisme et les activités de pleine nature : l'environnement exceptionnellement préservé du territoire a été inscrit au titre de la qualité de ses paysages agropastoraux par l'Unesco. Il constitue une chance unique pour ses habitants et est aussi un atout essentiel, dans la mesure où ce secteur d'activité génère emplois et ressources financières. La Communauté de communes s'est également dotée de compétences essentielles pour assurer un accueil et une promotion de grande qualité. C'est là le rôle

Date de transmission de l'acte: 09/12/2024
Date de reception de l'AR: 09/12/2024
048-214800195-DE_094_2024-DE
A G E D I

de l'Office de Tourisme, qui œuvre dans cette nouvelle dynamique interconnectée avec les territoires voisins de Millau Grands Causses, Cœur de Lozère ou encore Alès, avec lesquels sont déployés de nouveaux partenariats gagnant-gagnant. Les compétences relatives aux activités de pleine nature comme la randonnée, le VTT, la via-ferrata sont désormais communautaires et cela contribue à harmoniser les pratiques et à rendre le territoire encore plus attractif, autour de la pratique de la randonnée, notamment. La Maison du Tourisme et du Parc national des Cévennes, réalisée sous maîtrise d'ouvrage communautaire en 2019 constitue la pierre angulaire de la politique de développement touristique durable communautaire. Elle s'inscrit particulièrement dans le cadre du label Grand Site Occitanie attribué en 2017 et a guidé la création d'une Agence d'Attractivité touristique au 1er janvier 2022, sous la forme d'un Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), par fusion-absorption de l'Office de tourisme et du service communautaire dédié au Développement touristique durable.

- Des mesures visant à protéger cet environnement exceptionnel sont également développées, à travers notamment la gestion de quatre sites Natura 2000, la concertation relative à la publicité, la maîtrise des déchets ou de l'énergie ou encore la candidature au label Grand Site de France. Au travers de cette politique, la Communauté de Communes vise à mettre en place une stratégie de développement harmonieux et équilibré, qui répond aux attentes des populations locales, des visiteurs et correspond aux capacités du territoire. Il est donc tout naturel que le contrat bourg-centre de la commune de Barre des Cévennes soit lié au Contrat Grand Site d'Occitanie des Gorges du Tarn en intégrant des actions de développement touristique stratégiques au sein de ce dernier.

- La forêt et l'agriculture : la charte forestière de territoire a été confirmée fin 2017 et se poursuit à l'échelle élargie du Pôle d'Équilibre Territorial Rural Sud Lozère, avec de nombreux et nouveaux projets. Une liaison se développe également avec l'agriculture dans le cadre de la mission Terra Rural, qui promeut notamment les circuits courts et de proximité dans la restauration collective. Un contrat de réciprocité ville-montagne est aussi en cours de réflexion avec la Métropole montpelliéraine et l'Union régionale des collectivités forestières. La commune de Barre des Cévennes a accueilli le 13 mai 2023, la 1ère Fête de la Forêt à l'initiative du PETR Sud Lozère et du Pays Cévennes de l'Agglomération d'Alès.

- Les solidarités territoriales : le territoire souffre de l'éloignement des grands centres urbains et d'un relatif enclavement. Le lien entre les habitants et un accès facilité à des commodités essentielles doit permettre de compenser ce handicap. C'est le rôle combiné des Maisons France services et des Maisons de santé rurale ou pluri professionnelle. Le maillage de services qu'elles offrent à l'échelle du territoire conditionnent souvent le maintien de populations ou l'installation de nouveaux arrivants. D'autres solidarités existent aussi en matière d'accueil de la petite enfance et de l'enfance (crèches, MAM et ALSH), ou encore les activités périscolaires, qui participent elles aussi à faciliter la vie des populations.

- La culture, l'éducation et la vie associative : la Communauté de communes gère depuis 2017 le complexe culturel de la Genette verte et sa programmation en partie diffusée hors les murs du théâtre, ainsi que l'enseignement musical. Ces services participent largement à la politique d'attractivité du territoire. Il en va de même pour le soutien à la vie associative, véritable laboratoire du lien social et de l'animation locale. Ces secteurs contribuent largement à l'action locale ou au travers des événementiels culturels ou sportifs, qui participent à la revitalisation du centre-bourg. A ce titre, près de 20 associations unifient le territoire de Barre des Cévennes.

La Communauté de communes Gorges Causses Cévennes porte ce projet de territoire, issu d'un diagnostic partagé et d'une concertation avec les acteurs des 17 communes qui la composent. Il est en

Date de transmission de l'acte: 09/12/2024
Date de reception de l'AR: 09/12/2024
048-214800195-DE_094_2024-DE
A G E D I

cohérence avec les défis du Pôle d'Équilibre Territorial Rural Sud-Lozère ou de la convention d'application de la Charte du Parc national des Cévennes et s'articule avec la politique territoriale de la Région. Le projet de développement et de valorisation de la commune de Barre des Cévennes est en quelque sorte à la fois la déclinaison opérationnelle du projet de territoire à l'échelle de la commune, mais aussi une composante moteur qui contribue à la dynamique de ce bassin de vie du Sud Lozère.

La Communauté de communes Gorges Causses Cévennes a récemment porté plusieurs projets structurant pour le bassin de vie :
- Maison du Tourisme et du Parc national des Cévennes, basé à Florac
- Rénovation du terrain de football basé à Florac
- Rénovation de la crèche intercommunale basée à Florac.

Au niveau touristique, l'Agence d'Attractivité Touristique Gorges Causses Cévennes gère la stratégie touristique de la communauté de communes.

A noter que dans l'avenant au Contrat Bourg Centre Occitanie de la commune de Florac Trois Rivières, figurent des équipements structurants qui rayonnent sur l'ensemble de l'EPCI. C'est notamment le cas du projet de rénovation de la salle culturelle « La Genette Verte ».

5.1.2 du territoire de projet du PETR Sud Lozère

Les défis prioritaires immédiats du territoire du PETR Sud Lozère, s'orientent autour de 4 thématiques :

- Construire des équilibres à l'intérieur du territoire afin de pouvoir créer des réciprocités avec d'autres territoires. Le maillage territorial et la structuration spatiale du territoire sont à conforter, notamment en renforçant le rôle des bourgs-centres et en développant les bourgs « satellites », permettant ainsi un développement équilibré ;

- L'accueil et le maintien de populations sont une condition sine qua non de cet équilibre, en créant les conditions pour un meilleur accueil basé notamment sur le cadre de vie et l'accès aux services dans les bourgs-centres ;

- Amplifier les capacités de développement pour permettre d'entreprendre en Sud Lozère par une meilleure valorisation économique des ressources intrinsèques du territoire, véritable vecteur de création de richesses, et pour démarquer le tourisme du territoire par ses avantages distinctifs patrimoniaux, ses terrains de jeux naturels par les activités de pleine nature ;

- Enfin et de manière transversale, le caractère singulier de notre territoire, quasi insulaire, en raison de son éloignement des centres urbains et de l'absence de grands ensembles, en fait un territoire reconnu pour ses qualités environnementales et paysagères. L'inscription du territoire dans la transition énergétique, écologique et sociale est en parfaite adéquation avec notre environnement de proximité.

La structuration territoriale à partir de bourgs identifiés jouant un rôle de centralité s'inscrit en parfaite complémentarité de la politique régionale.

Date de transmission de l'acte: 09/12/2024
Date de reception de l'AR: 09/12/2024
048-214800195-DE_094_2024-DE
A G E D I

5.1.3 du Parc national des Cévennes

La commune de Barre des Cévennes, est engagée dans un partenariat avec l'établissement public du Parc national des Cévennes via son adhésion à la Charte de territoire. Une convention d'application pour la période 2022-2028, a été préparée et reste à valider par le conseil municipal. Cette convention, qui fixe les engagements de la commune et de l'EPPNC, vise à traduire les orientations de la charte dans les projets et actions des deux partenaires.

Document structurant élaboré en 2012, portant sur les principales thématiques du territoire (patrimoine, agriculture, urbanisme et habitat, eau, forêt, tourisme, culture, chasse), la Charte a été rédigée à l'issue d'une phase de concertation avec les acteurs locaux.

La charte du Parc national a inscrit la question des bourgs centres dans ses axes prioritaires, en identifiant des "pôles de services de proximité" sur son territoire, espaces stratégiques de vie sociale et économique, et lieux de reconquête et de densification pour éviter le mitage et la consommation de terres agricoles.

La commune de Barre des Cévennes, est identifiée comme telle dans la carte des vocations, le document graphique qui définit les grandes priorités à 15 ans.

Concrètement, le partenariat entre la commune et l'EPPNC, se traduit déjà par plusieurs actions conjointes, parmi lesquels, nous citerons l'accompagnement à la définition des enjeux dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme, au travers de porté à connaissance ; la valorisation des patrimoines agricoles et pastoraux, notamment en lien avec le projet de Haut Lieu de l'agropastoralisme porté par la commune ; la labellisation du village de gite « Esprit Parc national » ; l'accompagnement de la démarche de éco-hameau et plus largement, au travers de plusieurs actions opérationnelles d'aménagement du territoire. Dans le cadre de la Réserve Internationale de Ciel Etoilé, Barre des Cévennes à procédé à une extinction totale de son éclairage sur tout le territoire de 23 heures à 6 heures depuis 2016.

<u>Article 5-2</u> : Modalités d'intervention et contributions

- **du territoire communautaire Gorges Causses Cévennes**

La communauté de communes exerce des compétences dans quatre grands domaines :

- Le développement économique avec la création, l'aménagement et le développement de zones d'activités économiques, la gestion de l'office de tourisme intercommunal et le financement d'outils d'animation économique ;

- L'aménagement de l'espace avec le Schéma de cohérence territoriale et l'organisation des transports non urbains (en second rang - service de transport à la demande de personnes en taxi, ou autres par délégation du conseil régional) ;

- Les services à la population comprenant d'une part, la création et la gestion des équipements dédiés à la petite enfance et à la jeunesse, la programmation et la diffusion culturelles, l'enseignement musical et d'autre part, la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements sportifs ayant un effet structurant ou encore les maisons de santé et les maisons de services au Public ;

- Les services aux communes avec l'eau, l'assainissement (exercice différencié) et la collecte des déchets ménagers ;

- **du territoire de projet du PETR Sud Lozère**

Date de transmission de l'acte: 09/12/2024
Date de reception de l'AR: 09/12/2024
048-214800195-DE_094_2024-DE
A G E D I

Du fait de la grande étendue du territoire et de sa faible densité, la stratégie territoriale du PETR Sud Lozère consiste à organiser un maillage d'une dizaine de bourgs centres. Chacun de ces bourgs jouent un rôle majeur dans l'accès aux services de proximité qui doivent être confortés. La redynamisation de ces bourgs est importante également pour trois raisons : favoriser le lien social, maintenir et accueillir de nouvelles populations, soutenir le tissu économique local.

Barre des Cévennes, joue un rôle important dans ce maillage en étant un pôle intermédiaire situé entre Florac Trois Rivières et Sainte Croix Vallée Française. Située sur un emplacement stratégique son rôle patrimonial historique et paysager doit être préservé et mis en avant.

Afin d'accompagner les communes bourgs centres dans l'élaboration d'une stratégie puis dans leurs projets de développement, le PETR Sud Lozère a mis en place un partenariat technique opérationnel, constitué du Parc national des Cévennes, de la Communauté de communes Gorges Causses Cévennes, du CAUE de la Lozère, de la DDT et du Conseil Départemental. Cette ingénierie permet aux communes de bénéficier d'une équipe pluridisciplinaire qui intervient en amont des projets : aide à l'élaboration de la stratégie, pré-diagnostics, croquis rapides, conseils dans la rédaction de cahiers des charges, accompagnement dans le choix des maîtres d'œuvre.

Concernant le dispositif régional Bourg Centre Occitanie, le PETR coordonne l'équipe technique d'appui aux communes (PnC, CAUE, DDT, CD) et accompagne ensuite la commune dans l'élaboration du dossier de pré-candidature puis dans la rédaction du contrat cadre. Il n'intervient pas « à la place de », mais bien en appui, en veillant à la bonne articulation entre les échelles communales, communautaire et territoire de projet.

Le PETR Sud Lozère exerce plusieurs missions confiées par ses deux EPCI adhérentes et qui peuvent entrer dans le cadre du programme pluriannuel d'action de la commune de Barre des Cévennes : mission « charte forestière de territoire », mission « mobilités », mission « restauration collective et développement des circuits courts », mission « accueil de nouvelles populations ».
Chacun des chargés de mission peut, à la demande des élus, mobiliser un groupe de travail et participer à l'émergence d'une action ou d'un projet faisant ensuite l'objet d'un dépôt de subvention auprès des financeurs concernés.
De façon complémentaire, le PETR Sud Lozère veille à mobiliser les différents dispositifs financiers régionaux, nationaux et européens pour contribuer au projet global des communes qui composent son territoire, en lien avec ses EPCI adhérentes : Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Energétique (CRRTE), Approche Territoriale Intégrée, fonds LEADER.

- **du Parc national des Cévennes**

L'EPPNC intègre le groupe de travail technique "Bourgs-centre" créé à l'échelle du Département de la Lozère pour les communes situées sur son territoire de compétence. Son objectif est de mutualiser l'ingénierie opérationnelle apportée au territoire afin d'apporter des réponses adaptées, qualitatives et complémentaires aux communes en matière d'urbanisme, d'aménagement, et en amont des dossiers liées au développement au sens large.
Parmi les dossiers portés dans le contrat Bourg Centre, le parc national des Cévennes apportera son ingénierie et sera associé en particulier aux actions suivantes : projet Haut Lieu de de l'Agropastoralisme, projet d'éco-hameau. Le tout en lien avec le plan d'action qui pourrait découler de l'atlas de la biodiversité communale en cours d'élaboration. L'expertise écologique du PNC pourra être sollicitée pour éclairer les choix liés à tout projet d'aménagement.

Date de transmission de l'acte: 09/12/2024
Date de reception de l'AR: 09/12/2024
048-214800195-DE_094_2024-DE
A G E D I

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Département de la Lozère et Modalités d'intervention et contributions du Département

L'action départementale a pour objectif de créer les conditions d'un développement économique et social à forte valeur ajoutée pour permettre aux habitants de bien vivre en Lozère dans le respect de son environnement préservé.

Dans cette perspective, le Département s'engage notamment à agir pour :

- l'attractivité du territoire et l'accueil de nouvelles populations indispensables au maintien et à l'amélioration du niveau de service rendu à la population, au bien-être et à la qualité de vie des lozériens,
- la transition écologique et énergétique nécessaire à la préservation de nos ressources, la protection de notre environnement, et à l'aménagement durable du territoire.

Il déploie ainsi de nombreuses actions en lien étroit avec la revitalisation des territoires et plus particulièrement des bourgs centres, objet du présent contrat. Le Département de la Lozère intervient directement :

- au titre de l'attractivité : les politiques d'accueil de nouvelles populations, les stratégies d'attractivité de jeunes professionnels de la santé, l'amélioration de l'offre de logements dans le parc privé et le parc public, l'accompagnement des initiatives de jeunes, l'amélioration de l'accès à la culture et aux sports des collégiens, la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie touristique orientée vers un tourisme durable, le développement et la sécurisation d'activités de pleine nature, ...
- au titre de la transition écologique et énergétique : la mise en œuvre d'une stratégie globale à l'échelle du territoire lozérien au sein de laquelle l'exemplarité du Conseil départemental est un pilier, l'engagement du Département pour la réalisation de la feuille de route 2020-2027 issue des Assises de l'Eau, l'accompagnement technique des collectivités en matière d'alimentation en eau potable et d'assainissement, la définition d'une politique alimentaire durable et son application, et la valorisation de sites emblématiques à forts enjeux patrimoniaux (Espaces Naturels Sensibles).

Le Département sera donc un partenaire technique majeur du projet de développement et de valorisation du bourg centre en lien avec ses politiques préalablement citées. L'investissement du Département pour répondre aux enjeux est donc total à travers la mise en œuvre de ses politiques d'une part et l'accompagnement technique et financier des opérations portées par les collectivités d'autre part.

Afin de renforcer l'aptitude des collectivités à entreprendre, une offre d'ingénierie complète est proposée à l'échelle départementale par le Département et ses partenaires. Elle permet la mise à disposition et le recrutement de compétences spécifiques qui ne pourraient être supportées directement au niveau local. Rassemblant de nombreux acteurs de notre territoire, cette offre globale et diverse s'appuie sur l'intelligence collective, la complémentarité et la mise en réseau pour une ingénierie de qualité au profit du territoire. Bien entendu, elle pourra être mobilisée à la demande du maître d'ouvrage sur les actions inscrites dans le présent contrat.
Dans le cadre de la solidarité territoriale, le Département apporte son financement aux projets des collectivités à travers les contrats territoriaux départementaux dont la troisième génération « Ensemble, faire réussir la Lozère » a été approuvé le 30 mai 2022. Les projets relevant de ce contrat seront donc examinés par l'Assemblée départementale dans ce cadre et dans le respect des dispositifs en vigueur. Un travail renforcé avec les collectivités et autres partenaires financiers sera également engagé pour favoriser une synergie et une coordination des financements des opérations reconnues dans cette convention.

Date de transmission de l'acte: 09/12/2024
Date de reception de l'AR: 09/12/2024
048-214800195-DE_094_2024-DE
A G E D I

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- la qualification du cadre de vie (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes …),
- le renforcement de l'offre d'habitat (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, …),
- les mobilités du quotidien (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, …),
- le développement économique et la qualification de l'offre touristique, (infrastructures, espaces de co-working et de télétravail, commerce de proximité, artisanat,…),
- l'offre de services à la population (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs,…).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

La prise en compte du Pacte Vert régional :

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 7 objectifs.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

Date de transmission de l'acte: 09/12/2024
Date de reception de l'AR: 09/12/2024
048-214800195-DE_094_2024-DE
A G E D I

La mobilisation des opérateurs régionaux :

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- AGEPY : Agence des Pyrénées
- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

L'Agence Régionale Energie Climat

A.R.E.C

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.
Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie POSitive » qui a pour objectifs de :

- réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction

A.R.A.C

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier. Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers.

Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est doté de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arac-occitanie.fr ou contact@arac-occitanie.fr

L'Agence Régionale de la Biodiversité

A.R.B

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.

Date de transmission de l'acte: 09/12/2024
Date de reception de l'AR: 09/12/2024
048-214800195-DE_094_2024-DE
A G E D I

- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.
- L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités (élus et agents), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arb-occitanie.fr ou contact@arb-occitanie.fr

L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée

AD'OCC

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc…
L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux,…

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact, cliquer sur le lien : www.agence-adocc.com

L'Agence des Pyrénées

Trois associations (l'ADEPFO, le CIDAP et la Confédération Pyrénéenne du Tourisme) ont intégré la nouvelle Agence des Pyrénées, née le 01 er janvier 2021.
La fusion de ces trois associations préexistantes doit permettre aux collectivités publiques d'avoir une vision à 360° des enjeux du massif et de décloisonner les approches et les outils d'intervention, de renforcer les synergies entre les missions de formation-développement (portées par l'ex ADEPFO), de promotion touristique (portées par l'ex Confédération Pyrénéenne du Tourisme) et de développement numérique des zones de montagne (portées par l'ex-CIDAP).

Au-delà, l'ambition majeure de l'Agence des Pyrénées est d'inspirer, encourager et soutenir une nouvelle dynamique de développement dans le massif pyrénéen en s'appuyant sur ses richesses naturelles, patrimoniales, économiques et humaines.

Elle s'est dotée d'une feuille de route autour de quatre défis et donc quatre missions :
- Développer des activités, des projets, de nouveaux usages pour renforcer la prospérité de nos vallées,
- Valoriser l'image des Pyrénées et renforcer leur rayonnement au niveau national, européen et international,
- Préserver des espaces naturels et une biodiversité uniques et souvent menacés,
- Animer le réseau des acteurs pyrénéens et créer une communauté d'action.

Pour plus d'informations et prise de contact : par mail contact@agencedespyrenees.fr ou
par téléphone au 05 61 11 03 11

La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local

FOCCAL

Date de transmission de l'acte: 09/12/2024
Date de reception de l'AR: 09/12/2024
048-214800195-DE_094_2024-DE
A G E D I

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie).

Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

Pour plus d'informations, et prise de contact, cliquer sur le lien : paul.robledo@laregion.fr

La Foncière Agricole d'Occitanie

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets.
Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : www.arac-occitanie.fr et contact@arac-occitanie.fr
et emmanuelle.laganier@arac-occitanie.fr ou stephanie.balsan@laregion.fr

Date de transmission de l'acte: 09/12/2024
Date de reception de l'AR: 09/12/2024
048-214800195-DE_094_2024-DE
A G E D I

Article 8 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre » est créé par la commune de Barre des Cévennes et le PËTR Sud Lozère.

Il est constitué des signataires du présent contrat :

- la Commune de Barre des Cévennes
- la Communauté de communes Gorges Causses Cévennes
- le PETR Sud Lozère
- la Région,
- le Département
- le Parc national des Cévennes

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de Barre des Cévennes : DDT Lozère, Sous-Préfecture de l'arrondissement de Florac, Agence d'Attractivité Touristique Gorges Causses Cévennes, Banque des Territoires, CAUE, Chambres consulaires, EPF Occitanie, UDAP Lozère…).

L'organisation et le secrétariat permanent du Comité de Pilotage Bourg-Centre sont assurés par la commune de Barre des Cévennes et le PETR Sud Lozère.

Il a pour mission :

- De suivre l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie
- De mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- De s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Ce COPIL se réunira 1 fois/an, en cohérence avec la comitologie mise en place dans le cadre du Contrat Territorial associé.

Date de transmission de l'acte: 09/12/2024
Date de reception de l'AR: 09/12/2024
048-214800195-DE_094_2024-DE
A G E D I

Article 9 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une période débutant à la date de son approbation par la Région et se terminant **au 31 décembre 2028**.

Une clause de revoyure est fixée à mi-parcours du présent contrat à compter de son approbation par la Région et au plus tard à **la fin du second semestre de l'année 2024** afin de procéder à un premier bilan des actions engagées et, le cas échéant, de procéder à la réorientation / évolution du Programme d'actions défini dans le présent contrat.

Fait à Barre des Cévennes, le xx/xx/xx

Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée	**PETR Sud Lozère**	**Commune de Barre des Cévennes**
Carole DELGA, Présidente	**Daniel BARBERIO, Président**	**François ROUVEYROL, Maire**
Conseil Départemental de la Lozère	**Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes**	**Parc National des Cévennes**
Laurent SUAU, Président	**Henri COUDERC, Président**	**Stephan MAURIN, Président**

Date de transmission de l'acte: 09/12/2024
Date de reception de l'AR: 09/12/2024
048-214800195-DE_094_2024-DE
A G E D I

Annexe 1 : LES FICHES ACTIONS

Date de transmission de l'acte: 09/12/2024
Date de reception de l'AR: 09/12/2024
048-214800195-DE_094_2024-DE
A G E D I

Déclinaison opérationnelle du projet de développement et de valorisation 2022-2028	
Axe 1 : Faire de l'agro pastoralisme et des foires le pilier de l'identité et de l'économie locale	
Action 1.1 : Retrouver un rayonnement économique basé sur l'identité et l'histoire de la commune	Projet 1.1.1 : Création du haut lieu de l'agro-pastoralisme
	Projet 1.1.2 : Mise en place d'une nouvelle foire commerciale aux bestiaux
	Projet 1.1.3 : Installation d'un nouveau berger
	Projet 1.1.4 : Œuvrer en faveur de la création d'une « école de berger »
Action 1.2 : Etre ouvert aux nouvelles dynamiques et favoriser l'hybridation	Projet 1.2.1 : Création d'un tiers lieux/fab lab
	Projet 1.2.2 : Création d'une petite zone artisanale
Axe 2 : Proposer un habitat innovant et diversifié, vecteur d'attractivité pour la commune	
Action 2.1 : Développer un habitat exemplaire et innovant	Projet 2.1.1 : Création d'un éco hameau autonome, connecté, écologique et participatif
	Projet 2.1.2 : Construction d'un « beguinage » pour les personnes âgées, de jardins partagés, d'un lieu de rencontre (salle polyvalente) et d'équipement de remise en forme
Action 2.2 : Renforcer le parc de logements sur la commune	Projet 2.2.1 : Création de 4 studios liés au projet de Haut lieu dans l'actuelle mairie, destinés aux chercheurs et étudiants
	Projet 2.2.2 : ouverture de 4 à 6 lots pour de la construction neuve
	Projet 2.2.3 : Acquisition puis rénovation du « Château de Barre » pour accueillir le public y construire 2 logements
Axe 3 Poursuivre la préservation et la mise en valeur du bourg en lien avec le SPR	
Action 3.1 : Aménagement et mise en valeur du bourg et de son patrimoine	Projet 3.1.1 : Opération façade
	Projet 3.1.2 : Aménagement de la place de l'école
	Projet 3.1.3 : Aménagement de la rue haute
	Projet 3.2.2 : Rénovation de l'Eglise et du cimetière attenant
	Projet 3.2.2 : Acquisition et rénovation du Temple
Axe 4 : S'engager pleinement dans la transition énergétique	
Action 4.1 : rénovation des équipements publics	Projet 4.1.1 : Village de gîte : mise en place d'une chaudière à granulés de bois pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire dans les gîtes (section B parcelle 646)
	Projet 4.1.2 : Remplacement de la chaudière à fioul par une chaudière à granulés de bois pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire (section B parcelle 433)
	Projet 4.1.3 : Remplacement de la chaudière à fioul de l'école par une chaudière à granulés de bois pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire section B, parcelle 433
	Projet 4.1.4 : aménagement d'une zone en faveur de la création d'énergie renouvelable

Date de transmission de l'acte: 09/12/2024
Date de reception de l'AR: 09/12/2024
048-214800195-DE_094_2024-DE
A G E D I

Axe 1	Fiche action 1.1.
Axe 1: Faire de l'agro pastoralisme et des foires le pilier de l'identité et de l'économie locale	**Retrouver un rayonnement économique basé sur l'identité et l'histoire de la commune**

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

Depuis 2011, Barre-des-Cévennes est l'un des 3 "Hauts-Lieux de l'Agro-Pastoralisme" en Lozère.

La commune souhaite faire de cette reconnaissance un levier de développement local vecteur d'attractivité, d'innovation et d'activités économiques liées aux ressources locales. Elle a la volonté en outre de s'inscrire dans une démarche de transition écologique et sociale nécessaire face au dérèglement climatique

Le projet de requalification de la Maison de l'Orient s'inscrit dans un projet global d'interprétation de l'agropastoralisme dans le cadre de l'inscription au "Paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen - Causses et Cévennes" du patrimoine mondial de l'UNESCO. Ce projet phare doit permettre de créer une dynamique autour de la filière agricole, en lien avec d'autres projets comme l'installation d'agriculteurs et de bergers sur la commune ou la renaissance des foires à bestiaux.

Objectifs stratégiques

→ *Redonner une place économique sur le territoire cévenol*
→ *Renforcer la fonction de centralité de la commune*
→ *Ramener des activités et de services en centre bourg*
→ *Engager la commune dans la transition écologique*

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 1.1.1 : Réhabilitation de la Maison de l'Orient - Création du Haut Lieu de l'Agropastoralisme

Descriptif : le projet vise à la réhabilitation de la Maison de l'Orient et de ses abords (3 sentiers d'interprétations, carrefour et place attenante).

Ce projet intégrera le réseau des 3 « hauts-lieux » présents sur le département de la Lozère (Les Boissets et Le Pont de Montvert) , en lien avec l'Entente Interdépartementale UNESCO Causses Cévennes.
Le bâtiment se situe sur la place de l'Orient, dans le cœur historique du village. Il offre un très large panorama sur les vallées cévenoles et l'Aigoual.
La Maison de l'Orient accueillera :
- un espace d'interprétation de l'agro-pastoralisme (module UNESCO)
- un espace scénographique sur les Camisards et les Maquisards, lieu des mémoires, lieu des résistances
- un bureau d'information touristique (OT + PNC)
- la Mairie

La mutation du bâtiment de l'Orient doit être en lien



Vue sur la maison de l'Orient depuis l'ouest de la place de l'Orient

Date de transmission de l'acte: 09/12/2024
Date de reception de l'AR: 09/12/2024
048-214800195-DE_094_2024-DE
A G E D I

avec le réaménagement de l'espace public extérieur : la place de l'orient, qui aura alors un double usage, deviendra le parvis d'un bâtiment public important et la porte d'entrée Est du village. Le bâtiment sera porteur de plusieurs fonctions de services publics et touristiques avec un fort impact sur la vie quotidienne et l'attractivité du village. Il permettra l'accès aux personnes à mobilité réduite. Le projet doit aussi permettre de créer une dynamique autour de la filière agricole, ainsi que de créer une mini « vie étudiante » en apportant un plus d'activité à l'année sur la commune (lien avec le projet d'école de bergers et l'organisation de module de formations, réunions, stages…). *Référentiel territorial du Pacte Vert : 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,* **Maître d'ouvrage** : commune de Barre des Cévennes **Coût estimatif** : 2 500 000€ HT **Calendrier prévisionnel :** dossiers financements 2025, travaux 2025 ou 2026 **Partenaires potentiellement concernés :** Partenariat technique : Entente Causses Cévennes Unesco, PNC, Agence Attractivité Touristique GCC, PETR SL, CD48, CAUE Partenariat financier : Etat, Région, Europe (fonds Feder Massif), CD48.	

Date de transmission de l'acte: 09/12/2024
Date de reception de l'AR: 09/12/2024
048-214800195-DE_094_2024-DE
A G E D I

Projet 1.1.2 : Mise en place d'une nouvelle foire commerciale aux bestiaux **Descriptif** : les foires de Barre des Cévennes étaient les plus importantes du Massif Central avec Le Puy en Velay. L'objectif est de créer une nouvelle foire annuelle d'automne pour proposer de nouveaux débouchés aux agriculteurs et créer un événementiel inscrit dans la mémoire des habitants du territoire. Ce projet est en lien avec le Haut lieu de l'Agropastoralisme. Le Bourg centre ainsi que le site autour du stade seront mobilisés. *Référentiel territorial du Pacte Vert : 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,* **Maître d'ouvrage** : commune de Barre des Cévennes **Coût estimatif** : 20 000 € **Calendrier prévisionnel :** à partir de 2026 **Partenaires potentiellement concernés :** Partenariat technique : chambre d'agriculture, Etat, Parc National des Cévennes, Entente Causses Cévennes Unesco, CIVAM, ADEAR Partenariat financier : Plan Massifs, Etat/DETR, Conseil Départemental, PNC, Région	

Date de transmission de l'acte: 09/12/2024
Date de reception de l'AR: 09/12/2024
048-214800195-DE_094_2024-DE
A G E D I

Projet 1.1.3 : Accueil d'un berger *sur la section H, parcelles 142 et 143*

Descriptif : Le territoire communal est particulièrement sensible au risque du feu. Par ailleurs, le défi de la préservation de la biodiversité impose, au-delà de la suppression totale des produits phytosanitaires depuis 15 ans, de diminuer au maximum voire totalement l'usage de machines de coupes polluantes et bruyantes importées.
C'est la raison d'être de la recherche d'un berger pour l'entretien de 50 à 200 hectares de terrain et le retour d'une tradition séculaire dans le pays marqué par le réseau de drailles.
La commune a rédigé un cahier des charges avec l'aide du PETR Sud Lozère.
Ce projet est directement en lien avec le projet de création du Haut Lieu de l'Agro Pastoralisme et de son volet « école de berger », qui a fait l'objet d'un accompagnement Adefpat en 2021 (voir projet 1.1.4).

Référentiel territorial du Pacte Vert : 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Maître d'ouvrage : commune de Barre des Cévennes

Coût estimatif : 0 pour la commune

Calendrier prévisionnel : en cours

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : PNC, Etat, Chambre agriculture, PETR SL

Partenariat financier :



Date de transmission de l'acte: 09/12/2024
Date de reception de l'AR: 09/12/2024
048-214800195-DE_094_2024-DE
A G E D I

Projet 1.1.4 : Œuvrer en faveur de la création d'une « école de berger »

Descriptif : en lien avec le projet de Haut Lieu, la commune a souhaité lancé une réflexion sur le métier de berger aujourd'hui : réalité du métier, diversité des pratiques actuelles, formations, débouchés,… Pour cela elle a été aidée par le PETR Sud Lozère qui a monté un accompagnement « Adefpat » entre septembre 2021 et juillet 2022. Un groupe de travail pluridisciplinaire constitué notamment de l'Institut Agro de Florac, du CFPPA de Lozère, de l'école du Merle s'est réuni durant six séances aidé d'une consultante formatrice.
A l'issu des séances, le projet s'oriente plus sur la création d'un « lieu » de ressource et de formation autour des métiers de l'agro pastoralisme en lien avec le classement au patrimoine mondial de l'Unesco ; d'où son nouveau nom : « Maison des Métiers de l'Agro-pastoralisme » (MMAP) qui aurait toute sa place dans le « Haut Lieu ». Cela pourrait donner corps à cette notion d'agro pastoralisme et sortir un petit peu de l'entrée uniquement touristique du terme. En montrant les métiers associés et en étant lieu de référence en la matière, carrefour d'échange, ouvert et complémentaire avec ce qui existe, cela pourrait créer une réelle dynamique autour de cette notion et devenir une vraie plus-value pour le territoire sud Lozère.
Il existe une plus-value de l'agropastoralisme pour le territoire en termes de métier, d'attractivité, et donc d'économie qu'il est nécessaire de conforter.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Maître d'ouvrage : commune de Barre des Cévennes

Coût estimatif : 0 pour la commune

Calendrier prévisionnel : selon souhait des partenaires, et en lien avec avancement du projet de haut lieu

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Institut Agro Florac, CFPPA, Entente Unesco, PNC, chambre d'agriculture, ADEAR, CIVAM, PETR SL, CD48, CC CML

Partenariat financier : Région (volet formation)



Réunion de restitution du groupe de travail en juillet 2022

Date de transmission de l'acte: 09/12/2024
Date de reception de l'AR: 09/12/2024
048-214800195-DE_094_2024-DE
A G E D I

Axe 1	Fiche action 1.2
Axe 1: Faire de l'agro pastoralisme le pilier de l'identité et de l'économie locale	**Action 1.2 : Être ouvert aux nouvelles dynamiques et favoriser l'hybridation**

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

Le diagnostic de la commune de Barre des Cévennes pointe une économie peu dynamique et vieillissante, basée sur un réseau de très petites entreprises artisanales. Pour autant des porteurs de projets, souvent jeunes, souhaitent développer des activités parfois nouvelles mais se heurtent à la problématique du foncier ou du local d'activité.

Les modèles économiques évoluent et la relocalisation des activités imposent de nouvelles manières d'accompagner les projets. La commune de Barre des Cévenne est attentive à ces évolutions et aux demandes qu'elle reçoit de la part de porteurs de projets et estime qu'il est nécessaire de proposer des nouveaux lieux d'activités qui privilégient la mutualisation et le partage d'expérience.

L'économie locale est constituée d'un maillage de très petites entreprises avec de nombreux artisans au savoir-faire important mais n'ayant pas la possibilité de créer ou aménager un local de production suffisant. Les collectivités peuvent investir sur ces locaux mutualisés et proposer ensuite de les louer aux artisans locaux.
Pareillement, des zones ciblées dans le PLU peuvent permettre la création de bâtiment d'activités, dans le quartier du stade, à proximité du futur éco-hameau.

Objectifs stratégiques

→ *Relocaliser les activités*
→ *Proposer des espaces de création pour les nouveaux entrepreneurs*
→ *dynamiser le bourg*

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 1.2.1 : Création d'un tiers lieu/ fab lab à proximité du futur éco-hameau

Descriptif : Le tiers lieu constituera le bâtiment à vocation économique de l'éco hameau (collectif en cours de constitution). Il sera ouvert aux habitants du village et pourra héberger des familles sur un temps limité.
Plusieurs activités seront potentiellement créées : atelier de transformation, ouverture aux associations sur les enjeux de la biodiversité, initiatives privées...
En fonction des demandes, il pourra être orienté vers une ou des activités spécifiques. Il sera réalisé en grande concertation avec les projets des habitants du futur éco-hameau ainsi qu'avec les habitants du village.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 1..Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,

Date de transmission de l'acte: 09/12/2024
Date de reception de l'AR: 09/12/2024
048-214800195-DE_094_2024-DE
A G E D I

Maître d'ouvrage : commune de Barre des Cévennes **Coût estimatif** : 120 000 € **Calendrier prévisionnel :** Travaux en 2025 **Partenaires potentiellement concernés :** Partenariat technique : Etat, PNC, CAUE, Lozère Développement, PETR SL, CC GCC, CCI, CMA Partenariat financier : Région, CC CGCC, CD48, Etat	
Projet 1.2.1 : création d'une petite zone artisanale **Descriptif :** Dans le prolongement du centre d'incendie et de secours et du garage communal, au droit de la RD 13 et mitoyen du tiers lieu, répondre à la demande d'installation d'un artisanat de proximité. Les travaux concerneront l'aménagement et la viabilisation de la zone. Les lots seront vendus à des entreprises qui réaliseront les travaux de construction de bâtiment d'activités en respectant une intégration paysagère. *Référentiel territorial du Pacte Vert : 1..Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,* **Maître d'ouvrage :** commune de Barre des Cévennes **Coût estimatif :** 120 000 € **Calendrier prévisionnel :** 1ers travaux de soutènement 60 000 E **Partenaires potentiellement concernés :** Partenariat technique : CCI, CMA, Lozère Développement Partenariat financier : Etat, CD48	

Date de transmission de l'acte: 09/12/2024
Date de reception de l'AR: 09/12/2024
048-214800195-DE_094_2024-DE
A G E D I

Axe 2	Fiche action 2.1
Axe 2 : Proposer un habitat innovant et diversifié, vecteur d'attractivité pour la commune	**Action 2.1 : Développer un habitat exemplaire et innovant**

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

Pour redonner de la vitalité et du dynamisme à la commune, il est nécessaire de proposer des logements de qualité et adaptés à tous. Pour autant, face au changement climatique, il est important de réfléchir à l'impact de l'habitat sur l'environnement. En 2020, un porteur de projet (Mr Durrens) était venu présenter son projet de « éco-hameau autonome » à la municipalité qui avait été séduite par ce projet et cette nouvelle façon de concevoir des bâtiment durables, autonome en eau et en énergie. Mr Durrens a trouvé du foncier sur une autre commune du sud Lozère pour mener à bien son projet, cependant la municipalité à fait le choix d'orienter son projet de éco-hameau vers ce modèle.

Il impose une grande innovation technique et énergétique mais permet de se projeter vers un habitat très intégré abec un très faible impact environnemental. Tout l'enjeu repose désormais sur la constitution d'un groupe projet suffisant « mur » sur ce sujet et de la capacité de la commune à accompagner ce groupe pour construire, ensemble, un véritable projet très innovant voire exemplaire pour le sud Lozère et au-delà.

En parallèle et pour répondre à la demande de personnes âgées de rester vivre sur la commune, la commune souhaite expérimenter un projet d'habitat sous forme de « béguinage », c'est-à-dire une alternative à la maison de retraite, et vecteur de lien social.

Objectifs stratégiques

→ *Répondre aux enjeux du défi climatique en matière d'habitat*
→ *Créer du lien social*
→ *Innover pour être attractif*
→ *Apporter une réponse aux personnes âgées*

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.1.1 : Création d'un éco hameau autonome, connecté, écologique et participatif

Descriptif : Au regard de la loi zéro artificialisation net, et dans le cadre de l'élaboration de son plan local d'urbanisme, la commune de Barre des Cévennes souhaite mettre à disposition d'un collectif 3,5 hectares de terre communale pour y implanter une dizaine d'habitats légers et réversibles n'altérant pas la qualité des sols. L'autonomie énergétique, alimentaire et en eau sont les objectifs attendus à travers ce projet afin de montrer qu'il est possible de mener une vie sobre et écologique répondant aux enjeux de notre temps.
La commune a constitué un comité de pilotage pour l'appuyer dans cette démarche (PETR, PNC,

Date de transmission de l'acte: 09/12/2024
Date de reception de l'AR: 09/12/2024
048-214800195-DE_094_2024-DE
A G E D I

CAUE, CD48, DDT, ARS, Région). Elle se fait accompagner en 2024 par l'AREC dans le cadre de la Fabrique des Transitions en Région pilotée par la Région Occitanie (dispositif Toten). *Référentiel territorial du Pacte Vert : 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,* **Maître d'ouvrage** : commune de Barre des Cévennes et maitrise d'ouvrage privé à constituer **Coût estimatif** : en cours **Calendrier prévisionnel :** Automne 2024 : information et concertation autour du projet avec les habitants et au-delà. 2025 : définition du projet architectural par les habitants et appui de la commune selon les besoins. **Partenaires potentiellement concernés :** Partenariat technique : ARS, PNC, CAUE, PETR SL, CD48, DDT, Région Partenariat financier : Région (étude BCO)	

Date de transmission de l'acte: 09/12/2024
Date de reception de l'AR: 09/12/2024
048-214800195-DE_094_2024-DE
A G E D I

Projet 2.1.2 : Construction d'un "béguinage" pour les personnes âgées, de jardins partagés, d'un lieu de rencontre intergénérationnel et d'équipement de remise en forme

Descriptif : construction d'un béguinage destiné aux personnes âgées sur un terrain d'1 hectare exposé plein sud sur le grand paysage. L'objectif est de proposer aux personnes âgées entre quinze et vingt logements individuels accessibles financièrement sur un site où la mixité sociale pourra s'exprimer par la mise en œuvre de jardins partagés, d'une salle commune multi générationnel et, en option un équipement de remise en forme. Le site est à proximité immédiate du Parc des Ormes fréquenté par tous les publics et accueillant les événementiels.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Maître d'ouvrage : commune de Barre des Cévennes et Etablissement Public Foncier (EPF)

Coût estimatif : en cours

Calendrier prévisionnel : démarches administratives en 2024 (DUP) puis études et travaux 2026.

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : DDT/EPF, CD48, CAUE, PNC

Partenariat financier : EPF, Région, Etat, CD48



Date de transmission de l'acte: 09/12/2024
Date de reception de l'AR: 09/12/2024
048-214800195-DE_094_2024-DE
A G E D I

Axe 2	Fiche action 2.2
Axe 2 : Proposer un habitat innovant et diversifié, vecteur d'attractivité pour la commune	**Action 2.2 : Renforcer le parc de logements sur la commune**

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

En parallèle des démarches innovantes de la fiche-action 2.1, la municipalité souhaite œuvrer en faveur de la réhabilitation et la mise sur le marché de nombreux logements locatifs. EN ayant ciblé plusieurs bâtiments stratégiques dans son cœur de bourg la commune va planifier plusieurs opérations pour créer de nouveaux logements. Cela permettra de répondre aux nombreuses demandes aujourd'hui sans réponse que reçoit la mairie de la part de personnes qui souhaitent s'installer sur la commune.
Par ailleurs la commune souhaite permettre l'accès à la propriété et à la construction neuve sur une parcelle identifiée dans le cadre du PLU et qui devrait permettre la construction de 4 à 6 maisons individuelles.

Objectifs stratégiques

→ *accueillir des nouvelles populations*
→ *redynamiser le centre bourg*
→ *répondre aux nombreuses demandes d'installations*

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.2.1 : Création de 4 studios liés au projet de Haut lieu dans l'actuelle mairie, destinés aux chercheurs et étudiants

En raison de l'absence criante de logements disponibles destiné à des étudiants ou à des chercheurs identifiés par les services préfectoraux sur le territoire, il est proposé de créer 4 studios à l'ancienne Mairie. L'objectif est double : répondre à la demande d'étudiants et de jeunes professionnels en vue du projet majeur de Haut Lieu de l'Agropastoralisme et re-densifier le bourg centre.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Maître d'ouvrage : commune de Barre des Cévennes

Coût estimatif : 180 000€

Calendrier prévisionnel : démarches administratives en 2025 et 2026
Travaux en 2026

Partenaires potentiellement concernés :



Date de transmission de l'acte: 09/12/2024
Date de reception de l'AR: 09/12/2024
048-214800195-DE_094_2024-DE
A G E D I

Partenariat technique : Maitre d'œuvre Partenariat financier : Etat, Région, Département	
Projet 2.2.2 : ouverture de 3 à 4 lots pour de la construction neuve **Descriptif :** dans la prolongation de l'actuel lotissement Bellevue, il s'agit de créer un nouveau lotissement intégré au paysage en favorisant un maximum les matériaux biosourcés, l'autonomie en eau et en énergie. L'objectif est l'accueil d'une population permanente en lien avec le tiers-lieu et l'éco-hameau mitoyens. *Référentiel territorial du Pacte Vert : 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,* **Maître d'ouvrage** : commune de Barre des Cévennes **Coût estimatif** : réseaux et voirie pour 50 000€ **Calendrier prévisionnel :** démarches administratives en 2024 et 2025 **Partenaires potentiellement concernés :** Partenariat technique : CC GCC pour les réseaux, CAUE, UDAP Partenariat financier : CC GCC	
Projet 2.2.3 : Rénovation du « Château de Barre » pour accueillir le public y aménager des logements **Descriptif :** rénover un patrimoine exceptionnel (plafond à la fougère unique en Lozère et rare sur le Massif Central...). Le château sera intégré à un parcours patrimonial partant du Haut Lieu de l'Agropastoralisme destiné au public. Il intégrera un pôle artisanal et un ou des logements. L'objectif est de re-densifier l'activité en cœur de bourg. *Référentiel territorial du Pacte Vert : 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,* **Maître d'ouvrage** : commune de Barre des Cévennes **Coût estimatif** : 1,5 millions d'euros	

Date de transmission de l'acte: 09/12/2024
Date de reception de l'AR: 09/12/2024
048-214800195-DE_094_2024-DE
A G E D I

Calendrier prévisionnel : 2027 et 2028 **Partenaires potentiellement concernés :** Partenariat technique : architecte du patrimoine, CAUE, ADIL Partenariat financier : Etat, DRAC, Région, Département, Fondation du Patrimoine, mission Bern	

Date de transmission de l'acte: 09/12/2024
Date de reception de l'AR: 09/12/2024
048-214800195-DE_094_2024-DE
A G E D I

Axe 3	Fiche action 3.1
Axe 3 : Poursuivre la préservation et la mise en valeur du bourg en lien avec le SPR	**Action 3.1 : Aménagement et mise en valeur du bourg et de son patrimoine**

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

La récente reconnaissance de la qualité du patrimoine de Barre des Cévennes à travers le Site Patrimonial Remarquable est à la fois une fierté et une responsabilité supplémentaire pour la commune. Les actions engagées en faveur de la restauration et la préservation du patrimoine doivent se faire en lien avec les besoins des habitants et en faveur d'une vie harmonieuse dans le village. De plus un patrimoine et un cadre de vie rénové sont des atouts supplémentaires pour attirer et maintenir une population à l'année.
La commune souhaite dont poursuivre les actions engagées et a déterminé plusieurs secteurs clefs prioritaires pour les prochaines opérations d'aménagement. Elle va de plus poursuivre la rénovation des bâtiments patrimoniaux majeurs que sont l'église et le temple.

Objectifs stratégiques

→ *Améliorer l'attractivité touristique et résidentielle de la commune*
→ *Préserver le paysage et le patrimoine locale*

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 3.1.1 : Opération façade

Descriptif *:* Dans le contexte de la création le 16 novembre 2023 d'un Site Patrimonial Remarquable à la suite d'un vote à l'unanimité des 23 membres de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture au Ministère de la Culture, il est proposé de soutenir la rénovation des façades du bourg centre à raison de 10 000 E par an pour 10 façades.
Une opération similaire avait été engagée dans la Grand Rue en 2017 et a apporté de jolis résultats en termes d'image générale de la traversée du bourg.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Maître d'ouvrage : commune de Barre des Cévennes

Coût estimatif : 10 000€/an

Calendrier prévisionnel : 2024-2028
Partenaires potentiellement concernés :
Partenariat technique : UDAP 30
Partenariat financier : commune



Date de transmission de l'acte: 09/12/2024
Date de reception de l'AR: 09/12/2024
048-214800195-DE_094_2024-DE
A G E D I

Projet 3.1.2 : *Aménagement de la place de l'école et des rues adjacentes*

Descriptif *:* aménagement de la partie sud du bourg centre, reprise de l'ensemble des réseaux secs et humides en re naturalisant des espaces publics, enfouissement réseau HT

Référentiel territorial du Pacte Vert : 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Maître d'ouvrage : commune de Barre des Cévennes

Coût estimatif : nc

Calendrier prévisionnel : *2027,2028*

Partenaires potentiellement concernés :
Partenariat technique : AMO, MO, Etat, Département, SDEE
Partenariat financier : Etat, Région, Département, Communauté de communes





Projet 3.1.4 : Rénovation de l'église, du cimetière et du parking attenants,

Descriptif *:* Réhabilitation de l'église inscrite aux Monuments historiques (remplacement de la couverture en lauzes de schistes, acoustique, ventilation, chauffage, éclairage), rénovation du cimetière ancien attenant et aménagement du parking.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Maître d'ouvrage : commune de Barre des Cévennes

Coût estimatif : 300 000€

Calendrier prévisionnel : *démarches et BET en 2024. Financement et appels d'offres en 2025.Travaux fin 2025 et 2026*

Partenaires potentiellement concernés :
Partenariat technique : CD, Architecte et B.E.T. pour relevé à VS 3D et études archéologiques, UDAP
Partenariat financier : Etat/DRAC, Région,





Date de transmission de l'acte: 09/12/2024
Date de reception de l'AR: 09/12/2024
048-214800195-DE_094_2024-DE
A G E D I

Département, Commune, Fondation du Patrimoine	
Projet 3.2.2 : Acquisition et rénovation du Temple **Descriptif** *:* le temple sera prochainement cédé à la commune (2024). Réhabilitation du temple (remplacement de la couverture en lauzes de schistes, acoustique, ventilation, chauffage, éclairage), rénovation des abords (escalier monumental…) *Référentiel territorial du Pacte Vert : 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,* **Maître d'ouvrage** : commune de Barre des Cévennes **Coût estimatif** : *250 000 E* **Calendrier prévisionnel :** *acquisition au 1er semestre 2024, démarches et BET en 2027 et travaux en 2028* **Partenaires potentiellement concernés :** Partenariat technique : Architecte et B.E.T. pour relevés à VS 3D et études archéologiques, UDAP Partenariat financier : Etat, Région, CD48,	 

Date de transmission de l'acte: 09/12/2024
Date de reception de l'AR: 09/12/2024
048-214800195-DE_094_2024-DE
A G E D I

Axe 4	Fiche action 4.1
Axe 4 : s'engager pleinement dans la transition énergétique.	**Action 4.1 : rénovation des équipements publics**

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

En complément des actions en faveur de l'habitat, de l'économie et du patrimoine, la commune est engagée dans une démarche de transition énergétique. Plusieurs projets en attestent, comme l'éco-hameau autonome, l'installation d'un berger ou encore la volonté de créer dans le haut lieu de l'agro pastoralisme une formation de berger. Cette profession n'est pas seulement vue d'un aspect technique agricole, mais bien comme une alternative à des désherbants chimiques ou des moteurs thermiques.
Pour compléter ces engagements, la commune œuvre de manière plus « classique » en faveur de le rénovation de ces équipements publics et dans l'investissement en des systèmes de chauffage à énergies renouvelables.

Objectifs stratégiques

- Favoriser la transition énergétique
- Maitrise de la demande énergétique
- Maitrise budgétaire,
- Réduction des émissions de carbone
- Lutte contre la précarité énergétique
- Résilience de la Collectivité vis-à-vis des marchés européens de l'énergie
- Adapter les équipements à l'évolution des usages et de la règlementation

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 4.1.1 : ***Requalification énergétique du Village de gîtes, section B, parcelle 646***

Descriptif *: En la quasi absence d'opérateurs privés sur le secteur du tourisme en Lozère, la commune de Barre des Cévennes maintient depuis 54 ans l'activité de son Village de gîtes 3 étoiles labellisé « Esprit Parc National » 9 mois sur 12 et concourt en 2024 pour être reconnu auprès de la DRAC « Architecture contemporaine remarquable » C'est dans ce contexte aux forts enjeux que la commune a décidé de remplacer l'alimentation au gaz des 30 gîtes par des chaudières à granulés, de renforcer l'isolation thermique et de revoir à la hausse le niveau des prestations*



Date de transmission de l'acte: 09/12/2024
Date de reception de l'AR: 09/12/2024
048-214800195-DE_094_2024-DE
A G E D I

Référentiel territorial du Pacte Vert : 2. S'adapter à l'urgence climatique **Maître d'ouvrage** : commune de Barre des Cévennes **Coût estimatif** : 340 000€ **Calendrier prévisionnel :** *travaux réalisés et réceptionnés en 2023.* **Partenaires potentiellement concernés :** Partenariat technique : SDEE Partenariat financier : Département, Etat, Région.	
Projet 4.1.2 : ***Installation d'une chaufferie bois pour les bâtiments d'accueil du Village de gîtes, section B, parcelle 646*** **Descriptif :** Suppression de la fourniture du gaz pour l'alimentation du bâtiment d'accueil et de la salle commune, cette dernière pouvant être mutualisée (réception, restauration, séminaire…) et remplacement par l'installation d'une chaufferie bois. *Référentiel territorial du Pacte Vert : 2. S'adapter à l'urgence climatique* **Maître d'ouvrage** : commune de Barre des Cévennes **Coût estimatif** : *32 063 €* **Calendrier prévisionnel :** début des travaux fin 2023. Réception des travaux début 2024. Réalisé. **Partenaires potentiellement concernés :** Partenaires techniques : SDEE Partenariat financier : ADEME, Région	
Projet 4.1.3 : ***Installation d'une chaufferie bois destinée à l'école et aux logements, section B, parcelle 433*** **Descriptif :** *En raison du vieillissement de deux chaudières au fioul desservant le bâtiment profondément rénové notamment sur le plan thermique et regroupant la restauration, l'école et deux logements, il convient d'investir sur une*	

Date de transmission de l'acte: 09/12/2024
Date de reception de l'AR: 09/12/2024
048-214800195-DE_094_2024-DE
A G E D I

chaufferie bois pour le chauffage et la fourniture de l'eau chaude sanitaire. *Référentiel territorial du Pacte Vert : 2. S'adapter à l'urgence climatique* **Maître d'ouvrage** : commune de Barre des Cévennes **Coût estimatif** : 35 000 € **Calendrier prévisionnel :** 2eme semestre 2024/ 1er semestre 2025 **Partenaires potentiellement concernés :** Partenaires techniques : SDEE Partenariat financier : ADEME, Région.	
Projet 4.1.4 : aménagement d'une zone en faveur de la création d'énergie renouvelable - section H, parcelles 87, 88, 89, 101 **Descriptif :** le projet se situe sur un site dégradé dans une ancienne décharge identifiée potentiellement sur une zone d'accélération pour le développement des énergies renouvelables. Le projet devra se faire dans le respect des normes paysagères et environnementales liées au site et pourra s'orienter vers l'auto-consommation collective en fonction de l'étude qui sera faite en impliquant l'ensemble des partenaires concernés. *Référentiel territorial du Pacte Vert : 2. S'adapter à l'urgence climatique* **Maître d'ouvrage** : commune de Barre des Cévennes **Coût estimatif** : **Calendrier prévisionnel** Etudes en cours : 2024, 2025 Travaux : 2026, 2027 **Partenaires potentiellement concernés :** Partenaires techniques : SDEE, PNC, UDAP, DDT Partenariat financier :	

Date de transmission de l'acte: 09/12/2024
Date de reception de l'AR: 09/12/2024
048-214800195-DE_094_2024-DE
A G E D I

ANNEXE 2 : Tableau du programme pluriannuel

Programme Pluriannuel d'actions		2022	2023	2024	2025	2026		Objectif territorial du Pacte Vert
Axe 1 : Faire de l'agro-pastoralisme le pilier de l'identité et de l'économie locale								
Action 1.1 : Retrouver un rayonnement économique basé sur l'identité et l'histoire de la commune	*1.1.1 : Création du haut lieu de l'agro-pastoralisme*	🕓	🕓	🕓	↘	↘		*6* - Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,
Action 1.2 : Favoriser les nouvelles formes d'entreprenariat et l'hybridation	*1.2.1 : création d'un tiers-lieu/fab-lab à proximité du futur éco-hameau*				↘			*1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,*
Axe 2 : Proposer un habitat innovant et diversifié, vecteur d'attractivité pour la commune								
Action 2.1 : Développer un habitat exemplaire et innovant	*2.1.1 : création d'un éco-hameau autonome, connecté, écologique et participatif*		🕓	🕓	↘			*6* - Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,
	2.1.2 : construction d'un « beguinage »				🕓	🕓		*6* - Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,
Action 2.2 : renforcer le parc de logement sur la commune	*2.2.2 : construction de quatre studios*					↘		*6* - Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,
Axe 3 : Poursuivre la préservation et la mise en valeur du bourg, en lien avec le classement SPR								
Action 3.1 : Aménagement et mise en valeur du bourg et de son patrimoine	*3.1.4 : rénovation de l'église et du cimetière*					↘		*6* - Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,
Axe 4 : S'engager pleinement dans la transition énergétique								
Action 4.1 : Rénovation des bâtiments publics	*4.1.1 : requalification énergétique du village de gîtes*		↘					*2- s'adapter à l'urgence climatique*
	4.1.2 : installation d'une chaufferie bois pour les bâtiments d'accueil du village de gîte			↘				*2- s'adapter à l'urgence climatique*
	4.1.3 : installation d'une chaufferie bois destinée à l'école et aux logements				↘			*2- s'adapter à l'urgence climatique*

Date de transmission de l'acte: 09/12/2024
Date de reception de l'AR: 09/12/2024
048-214800195-DE_094_2024-DE
A G E D I